

République et Canton de Neuchâtel

BUDGET DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
du 22 septembre 2010

2 0 1 1

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>
Résumé	5
Budget du compte administratif	8
Vue d'ensemble	
Résultat en bref	9
Conditions cadres	9
Budget de fonctionnement	11
Budget des investissements	18
Situation économique générale	20
Budget de fonctionnement	
Résultats	23
Evolution des charges et des revenus	24
Charges de personnel	26
Biens, services et marchandises	30
Intérêts passifs	31
Amortissements	34
Parts et contributions sans affectation	35
Dédommagements à des collectivités publiques	36
Subventions accordées	37
Subventions redistribuées	39
Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux	40
Recettes fiscales	42
Revenus des biens	44
Contributions	45
Parts et recettes sans affectation	46
Dédommagements de collectivités publiques	47
Subventions acquises	48
Classification fonctionnelle	49
Budget des investissements	
Résultats	51
Récapitulation par département et par objet	52
Conclusions	53
Décret	54
Loi concernant l'affectation des crédits inscrits au budget des investissements	55
Annexes	
1 Valeurs limites selon le frein à l'endettement	56
2 Variations de l'effectif du personnel	57
3 Demandes de postes pour les autorités judiciaires	61

BUDGET DÉTAILLÉ

Pages

Budget de fonctionnement	Autorités et Chancellerie d'Etat	
	Grand Conseil	66
	Conseil d'Etat	66
	Redressement finances et adapt. structure	66
	Chancellerie d'Etat, secrétariat	68
	Service du Grand Conseil	68
	Service du matériel et des imprimés	68
	Préposé à la gestion de l'information	
	Préposé à la gestion de l'information	72
	Contrôle cantonal des finances	
	Contrôle cantonal des finances	74
	Autorités judiciaires	
	Secrétariat général	76
	Tribunaux d'instance	76
	Tribunal cantonal	76
	Ministère public	78
	DJSF - Justice, sécurité et finances	
	Secrétariat général	80
	Office d'organisation	80
	Politique familiale et égalité	80
	Service de la justice	80
	Tribunal cantonal	82
	Tribunaux de districts	82
	Tribunal fiscal	84
	Autorité de conciliation	84
	Ministère public	84
	Juges d'instruction	86
	Service pénitentiaire	86
	Service de probation	88
	Police neuchâteloise	88
	Ecole régionale d'aspirant police	90
	Service sécurité civile et militaire	90
	Service financier	92
	Service des contributions	96
	Service juridique	98
	Service des ressources humaines	98
	Service inform. de l'entité neuchâteloise	100
	SIEN - Entité neuchâteloise	100
	Administration de la caisse de pensions	102
	Gérance des immeubles	102
	Service des communes	104
	DSAS - Santé et affaires sociales	
	Secrétariat général	106
	Service de la santé publique	106
	Aide hospitalière	108
	Établissements pour personnes âgées	108
	Service médico-psychol. pour enf. et ado	108
	Service de l'action sociale	108
	Office des bourses	110
	Office cantonal de l'assurance-maladie	112
	Service des mineurs et des tutelles	112
	Service des établissements spécialisés	112

DGT - Gestion du territoire

Secrétariat général	116
Office des transports	116
Office du logement	118
Service des ponts et chaussées	118
Service de protection de l'environnement	120
Service de l'énergie	122
Service énergie et de l'environnement	124
Service de l'aménagement du territoire	124
Service géomatique et registre foncier	126
Service de la faune, forêts et nature	126
Service des bâtiments	130
Entretien et exploitation des bâtiments	130

DEC - Economie

Secrétariat général	134
Service surveillance et relations travail	134
Service de l'économie	136
Serv. et offices poursuites et faillites	136
Office du registre du commerce	138
Evologia	138
Service de l'emploi	140
Centre Ne d'intégration professionnelle	142
AVS/AI	142
Service de l'agriculture	144
Service consommation et aff. vétérinaires	146
Service des migrations	148
Service de la cohésion multiculturelle	150

DECS - Education, culture et sports

Secrétariat général	152
Constructions scolaires	152
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	152
Service orient. scol. et professionnelle	154
Service de l'enseignement obligatoire	154
Office de l'enseignement spécialisé	156
Bureau de l'informatique scolaire	158
Centre de psychomotricité	158
Service formation prof. et lycées	160
Service des formations post-obligatoires	162
Lycée Denis-de-Rougemont	164
Lycée Blaise-Cendrars	166
Lycée Blaise-Cendrars – projets	166
Lycée Jean-Piaget	166
Lycée Jean-Piaget – projets	168
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	170
CPMB – projets	172
CPLN, Centre form. prof. Littoral	172
CPLN – projets	176
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	176
CIFOM – projets	178
Service des hautes écoles et recherche	178
Formation HES	180
Université	180
Cité universitaire	180
Service des sports	182
Camps de sports	182
Jeunesse et sport	184
Service des affaires culturelles	184
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	186
Conservatoire, filières professionnelles	186
Office de protection monuments et sites	188
Office d'archéologie	188
Parc et musée d'archéologie	190
Archéologie, fouilles A5	190
Office des archives	190

	Fonds appartenant à l'Etat	
	Fonds des sapeurs-pompiers	194
	Fonds de la protection civile régionale	194
	Fonds d'aide aux communes	194
	Fonds pour réformes structures Etat	196
	Fonds pour réformes structures Communes	196
	Fonds encouragement études & form. Prof.	196
	Fonds d'aide au logement	198
	Fonds des routes communales	198
	Fonds cantonal de l'énergie	198
	Fonds d'aménagement du territoire	200
	Fonds forestier de réserve	200
	Fonds de la conservation de la forêt	202
	Fonds des mensurations officielles	202
	Fonds des eaux	204
	Fonds pour l'intégration professionnelle	204
	Fonds de promotion de l'économie	204
	Fonds d'aide aux régions de montagne	206
	Fonds politique régionale	206
	Fonds viticole	206
	Fonds formation et intégration des jeunes	208
	Fonds des sports	208
	Fonds encouragement culture et art	210
	Fonds encouragement cinématographique	210
	Fortune des fonds appartenant à l'Etat	212
	Budget des investissements	
	Vue d'ensemble	213
	Crédits d'engagement ouverts	214
	Crédits d'engagement à solliciter	224
	Service de la dette	228

PRÉSENTATION STATISTIQUE

	Budget de fonctionnement	
	Charges par nature et par départements	230
	Revenus par nature et par départements	232
	Charges par nature et par années	234
	Revenus par nature et par années	235
	Budget de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	236

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'Etat pour l'exercice 2011.

Résumé

C'est avec un optimisme mesuré, teinté d'espoir pour l'avenir de ce canton, que le Conseil d'Etat vous transmet le présent rapport à l'appui du budget 2011.

Tout d'abord, la réforme de la fiscalité des personnes morales que votre Autorité vient d'approuver le 1er septembre dernier est de nature à renforcer durablement la compétitivité économique de notre canton, qui bénéficiera à l'ensemble de la collectivité neuchâteloise. Cette réforme, enjeu majeur de la décennie, place Neuchâtel dans le peloton de tête des cantons les plus attractifs fiscalement pour les entreprises. Les effets bénéfiques sur les rentrées fiscales sont déjà perceptibles en 2010 et s'accroîtront encore dès 2011. La prochaine réforme, celle de la fiscalité des personnes physiques, qui vous sera présentée en 2011, visera plus particulièrement à alléger la charge fiscale, et à endiguer l'exode des forces vives dont notre canton a plus que jamais besoin.

Ensuite, malgré une crise économique profonde sans équivalent depuis les années 30, nos entreprises, aidées notamment par le recours à la réduction de l'horaire de travail et à des aides ciblées, ont plutôt bien résisté jusqu'ici à la tourmente, ce qui est un signe positif quant à leur dynamisme et à leur esprit d'innovation. L'embellie conjoncturelle manifestée depuis le 3^{ème} trimestre 2009, bien que fragile encore, s'est accentuée tout au long de ce 1^{er} semestre 2010, et devrait perdurer au moins jusqu'à fin 2011, avec toutefois un rythme moins soutenu en raison de la fin des aides étatiques dans de nombreux pays, des problèmes que connaît la zone euro et de l'appréciation de notre monnaie. Cette amélioration, dopée aussi par la réforme de la fiscalité, se traduit par de fortes augmentations des rentrées d'impôts des entreprises en 2010, et potentiellement en 2011 pour atteindre un niveau supérieur à celui atteint avant la crise. Plus préoccupante en revanche est l'érosion des recettes fiscales des personnes physiques en 2010, reflet du taux de chômage encore élevé dont souffre notre canton (6,3% en moyenne à fin août 2010) et qui ne devrait se résorber que très lentement. Les effets de l'embellie conjoncturelle sur les revenus et les rentrées d'impôts des personnes physiques, hors effet de la réforme à venir de la fiscalité, ne devraient pas se manifester avant 2012.

S'agissant de l'action du gouvernement, les travaux de préparation de la mise en œuvre du programme de redressement et de modernisation de l'Etat vont bon train, avec l'appui actif du délégué du Conseil d'Etat, entré en fonction le 1^{er} mai dernier. L'organisation de projet, les grands axes de la réforme, les perspectives financières pour les années à venir, et les choix stratégiques nécessaires au redressement structurel des finances de l'Etat vous sont soumis conjointement dans un rapport séparé.

Avec le bâtiment Microcity, dont la vocation est de regrouper des laboratoires issus de l'EPFL (dont ceux de l'IMT), c'est un projet ambitieux et porteur d'avenir pour le rayonnement du savoir-faire en micro- et nanotechnologie de notre région, qui se concrétisera dès 2011 dans un partenariat exemplaire avec l'EPFL. Avec les synergies de proximité développées avec le CSEM, le pôle ainsi créé, qui sera également actif dans les technologies vertes, est de nature à renforcer les conditions cadres de notre canton dans les technologies de pointe.

Dans son déroulement, le processus budgétaire s'est caractérisé par des nouveautés, issues de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de redressement d'améliorer le pilotage financier de l'Etat. C'est ainsi qu'a été introduite avec le budget 2011 une planification financière roulante (PFR) portant sur les trois années qui suivent le prochain budget. La PFR, actualisée chaque année, est conçue comme un instrument de gestion du Conseil d'Etat, permettant d'avoir une vision prospective. La PFR est traitée conjointement à l'élaboration du budget. Elle donnera chaque année lieu à un rapport d'information distinct à l'attention du Grand Conseil. Cette année, la PFR 2012-2014 est abordée dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de redressement des finances, qui vous est transmis parallèlement au budget 2011. Sur le plan informatique, de nouvelles fonctionnalités facilitant entre autres une saisie directe décentralisée dans SAP des données budgétaires et de la PFR, ainsi que la saisie des effectifs et des charges salariales y relatives, ont été introduites.

Le budget 2011 respecte les limites du frein à l'endettement qui exigent que l'excédent des charges de fonctionnement n'excède pas 2% des revenus déterminants et le degré d'autofinancement soit supérieur à 70%.

Le budget de fonctionnement 2011 présente un excédent de charges de 19,1 millions de francs, contre 33,9 millions de francs au budget 2010. Cet excédent de charges représente 1,1% des revenus déterminants et est par conséquent largement inférieur à la limite autorisée. Ce faisant, le Conseil d'Etat a pu augmenter le volume des investissements nets, qui s'élève à 83,6 millions de francs, contre 64,7 millions de francs au budget 2010. Globalement les charges s'accroissent de 3,3% et les revenus de 4,1% par rapport au budget 2010.

Le budget 2011 est un budget que l'on peut qualifier de relativement "neutre", dans la mesure où il n'intègre pas à ce stade déjà des choix politiques fondamentaux, ni des baisses de prestations, ni des reports de charges sur les communes. Contrairement aux intentions initiales, les mesures structurelles qu'il contient, essentiellement dans le domaine de la formation, sont relativement limitées. Le Conseil d'Etat n'est en revanche pas resté inactif sur ce plan-là. Il veut mettre en œuvre le programme de redressement des finances et de modernisation de l'Etat avec célérité, mais par étapes, sans précipitation et avec méthode. C'est pourquoi il s'est prioritairement employé durant cette année avec le concours de son délégué, à jeter les bases organisationnelles préalables pour mener à bien cette réforme qui se déploiera sur plusieurs années, et à conduire les premières réflexions stratégiques fondamentales devant permettre d'effectuer des choix politiques.

Compte tenu de l'importance de la masse salariale dans le budget, le Conseil d'Etat a négocié un nouvel accord avec les syndicats portant jusqu'à fin 2013, qui limite la progression salariale durant ce laps de temps, sans toutefois, il faut le souligner, la plafonner ou la réduire. En 2011, la croissance des traitements (hors contributions employeur aux charges sociales et à prévoyance) est de 0,9% pour le personnel administratif et technique, et de 1,4% pour le personnel enseignant. Les modifications légales y relatives vous sont soumises en même temps que le présent rapport, conjointement à une modification de la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise visant à rémunérer l'Etat pour la garantie dont bénéficie cet établissement.

Outre des efforts entrepris tant sur la réduction de la croissance des charges que sur l'introduction ponctuelle de premières mesures structurelles, le Conseil d'Etat a pu s'appuyer dans la mise au point du budget sur une amélioration substantielle des recettes fiscales des personnes morales pour les raisons déjà citées plus haut, ainsi que sur deux éléments ponctuels de revenus à hauteur de 37 millions de francs: l'agio de 25 millions de francs sur le remboursement partiel en 2011 du capital de dotation de la BCN, et le prélèvement intégral de la réserve de 12 millions de francs pour les investissements d'intérêt économique constituée dans le cadre de la clôture des comptes 2009.

Ces éléments de revenus additionnels ont permis d'abaisser le déficit de fonctionnement en dessous de la barre des 20 millions de francs. La marge d'autofinancement ainsi dégagée a rendu possible le surcroît d'investissements portés au budget, en raison principalement de la mise en chantier du projet Microcity, qui totalise à lui seul plus de 21 millions de francs (25% du total des investissements nets inscrits au budget 2011).

Enfin, de manière à permettre une gestion optimale des investissements, il est proposé à votre Autorité un projet de loi déléguant au Conseil d'Etat la compétence de réallouer librement les tranches annuelles de paiement entre crédits d'engagement autorisés, sans devoir vous soumettre préalablement des demandes de crédits supplémentaires pour les montants supérieurs à 400.000 francs.

Budget du compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

Budget 2011			Budget 2010	Comptes 2009
Charges	Revenus		Fr.	Fr.
Fr.	Fr.			
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'948'838'100		Total des charges	1'886'735'400	1'913'114'792.87
	1'929'787'800	Total des revenus	1'852'875'200	1'880'462'445.81
	19'050'300	Excédent de charges	33'860'200	32'652'347.06
		Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>				
129'664'400		Total des dépenses	113'459'900	92'254'198.05
	46'098'900	Total des recettes	48'736'800	42'422'239.74
	83'565'500	Investissements nets	64'723'100	49'831'958.31
<i>Financement</i>				
83'565'500		Investissements nets	64'723'100	49'831'958.31
		Amortissements		
	77'748'500	- du patrimoine administratif	79'669'000	80'933'364.56
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		
19'050'300		- excédent de charges	33'860'200	32'652'347.06
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	3'215'500	- attributions	720'500	27'371'844.00
37'483'600		- prélèvements	40'292'000	24'758'637.14
		Excédent de financement		1'062'266.05
	59'135'400	Insuffisance de financement	58'485'800	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
		Excédent de financement		1'062'266.05
59'135'400		Insuffisance de financement	58'485'800	
127'062'900		Report au bilan (passifs)	129'126'300	150'727'448.30
	167'148'000	Report au bilan (actifs)	153'751'900	117'012'835.19
		Diminution du découvert		
	19'050'300	Accroissement du découvert	33'860'200	32'652'347

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Le budget 2011 s'établit comme suit:

- le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de 19,1 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 83,6 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à un montant négatif de 34,3 millions de francs (attributions de 3,2 millions et prélèvements de 37,5 millions);
- le résultat global se solde par une insuffisance de financement de 59,1 millions de francs. En incluant le remboursement partiel à l'Etat du capital de dotation de la BCN à hauteur de 25 millions (en plus des 25 millions d'agio inscrits dans le budget de fonctionnement), par le biais du patrimoine financier, l'insuffisance de financement se réduit à un montant de 34,1 millions de francs.

En millions de francs

Financement	B 2011	Directives B 2011	Ecart	B 2010 (selon décret GC 02.12.2009)	C 2009 (selon décret GC 27.04.2010)
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	-19,1	-34,0	+14,9	-33,9	-32,7
Investissements nets	-83,6	-65,0	-18,6	-64,7	-49,8
Solde mouvements avec financements spéciaux	-34,3	-30,5	-3,8	-39,6	2,6
./. Amortissements du patrimoine administratif	77,8	79,5	-1,7	79,7	80,9
Excédent (+) / insuffisance de financement (-)	-59,1	-50,0	-9,1	-58,5	1,1

Conditions cadres

Contexte économique et financier

Le budget 2011 s'inscrit dans une reprise de l'économie mondiale, qui s'est accentuée à partir de ce printemps, avec toutefois de fortes différences entre les régions du monde. La prévision de croissance du PIB réel en Suisse devrait s'inscrire à un taux de 2,7% en 2010. Malgré les appréciations positives en ce qui concerne les entrées de commandes et les perspectives à six mois relatives à l'évolution des affaires et de l'emploi, la situation demeure fragile. Selon les experts de la Confédération, l'économie mondiale est encore loin d'un retour sur un chemin de croissance stable et durable. Alors que la croissance est particulièrement forte dans de nombreux pays émergents asiatiques, et dans une moindre mesure aux Etats-Unis, les perspectives conjoncturelles pour la zone euro restent mitigées. La fin prévisible dans de nombreux pays des politiques monétaires et budgétaires fortement expansives pour juguler la crise - qui se manifeste d'ores et déjà par l'application d'une politique budgétaire drastique dans presque tous les pays de la zone euro en lien avec les problèmes de la dette publique -, risque fort de peser sur la conjoncture en 2011.

Ainsi, il faut s'attendre à ce que les prévisions d'exportation soient progressivement affectées par la crise que traverse plus spécifiquement la zone euro, car la dynamique relativement faible de la conjoncture du principal marché d'écoulement de la Suisse risque de freiner la croissance de nos exportations. L'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro, mais aussi par rapport au dollar US notamment, pourrait de plus avoir une influence négative sur la marche des affaires. Pour toutes ces raisons, les perspectives de croissance pour 2011 de notre économie, bien que demeurant positives, devraient s'en trouver affectées en raison des risques liés à l'économie extérieure. Les experts de la Confédération pronostiquent à cet égard un fléchissement à 1,2% de la progression du PIB suisse.

La reprise sur le marché du travail devrait se poursuivre, mais à un rythme plus lent en raison de capacités sous-exploitées et de la prudence des entreprises à réengager compte tenu de l'incertitude quant à la solidité de la reprise. Le chômage pourrait reculer d'un taux de 3,9% en 2010 à 3,7% en 2011. La situation demeure particulièrement inquiétante dans notre canton qui est nettement plus touché que la moyenne suisse et dont le rétablissement s'annonce d'autant plus long. A fin août 2010, le taux de chômage s'établissait à 6,3% (6,5% à fin août 2009). En ville de La Chaux-de-Fonds, il était encore de 8%.

En dépit de la politique monétaire très expansive menée ces dernières années dans le monde et en Suisse également, le risque d'inflation est peu élevé en raison de la reprise modérée de la conjoncture et de la situation sur le marché du travail.

L'ampleur et la durée de la crise ainsi que son effet sur le chômage vont fortement influencer les recettes des personnes physiques pour les années futures. Les principaux effets de la lente reprise constatée devraient être ressentis dès 2012, compte tenu du décalage entre la reprise, l'augmentation des revenus, et son incidence sur les rentrées fiscales. En 2010, l'impôt des personnes physiques a fortement chuté et selon les prévisions actuelles il devrait se situer à quelque 702 millions de francs. En 2011, avec 716 millions de francs inscrits au budget, il est proche du niveau atteint en 2009 (715 millions).

Les résultats des entreprises s'avèrent en revanche meilleurs que prévu. D'une part, le recours au chômage partiel leur a permis de maintenir leurs activités et de réduire leurs charges salariales. D'autre part, certaines ont dissout des réserves latentes pour maintenir un niveau de recettes suffisant. Par ailleurs, l'augmentation de recettes constatée dès 2010 (32 millions de plus qu'au budget selon la première estimation du résultat probable des comptes) est influencée par l'anticipation de la réforme de la fiscalité des entreprises, que votre Autorité a approuvée le 1^{er} septembre dernier. Ce résultat positif tend à démontrer que la réforme de la fiscalité des entreprises ouvre des perspectives d'avenir réjouissantes pour les finances de notre canton, qui trouvent leur traduction au budget 2011, avec une forte augmentation de 27,5% (+29,5 millions) des recettes d'impôts sur les personnes morales par rapport aux comptes 2009.

Frein à l'endettement

Le budget 2011 est le sixième élaboré dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances et le quatrième qui s'inscrit dans les valeurs limites ordinaires.

Budget de fonctionnement

Rappel des objectifs financiers de législature

L'objectif de 150 millions de francs est atteignable par paliers. De manière cumulée, ce sont déjà au minimum 30 millions de francs qui doivent être réalisés pour l'année 2011, 60 millions en 2012, 90 millions en 2013, 120 millions en 2014, 135 millions en 2015 et 150 millions en 2016. Ces objectifs partiels sont indicatifs et doivent pouvoir être modulés de manière flexible durant toute cette période en fonction des besoins et des impératifs de gestion. Les améliorations financières doivent d'abord être réalisées par des diminutions de charges. Néanmoins, dans le cadre du décret sur le programme de redressement, le Conseil d'Etat a reçu le mandat d'examiner aussi les mesures permettant de générer des ressources supplémentaires.

Le redressement des finances de l'Etat, objectif prioritaire de la législature, doit être soutenu par une amélioration des instruments de pilotage ainsi que par un processus de réforme de l'Etat, des institutions, et de la gouvernance des partenariats.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé pour une approche basée sur les groupes de prestations, selon la classification fonctionnelle, seule à même de descendre jusqu'au niveau des prestations et des processus, et de dépasser les compartimentages internes à l'administration.

Aucun objectif concret en termes de déficits ou d'endettement n'a préalablement été fixé par le Conseil d'Etat. Néanmoins, la réalisation du programme de redressement des finances doit permettre d'inscrire les exercices futurs dans les limites autorisées par les mécanismes du frein à l'endettement.

Projet de budget initial

Objectifs budgétaires 2011

Les objectifs généraux arrêtés par le Conseil d'Etat étaient les suivants:

- Inscrire le budget 2011 dans les limites du frein à l'endettement (excédent de charges de 34 millions, investissements nets de 65 millions);
- Contenir l'insuffisance de financement dans une limite de 50 millions de francs;
- Rétablir intégralement les mécanismes salariaux, avec rattrapage des échelons automatiques et des hautes-paies non attribués en 2010, mais sortie de la retenue obligatoire échelonnée sur deux ans (2012-2013);
- Maintenir les conditions restrictives à tout nouvel engagement (délai de carence, etc.), et ne pas accorder des augmentations de postes de travail qui ne sont pas compensées par un financement externe ou une diminution des charges.

Principes généraux pour l'établissement du budget

Les perspectives financières 2011-2014 communiquées par les départements en février, de même que l'actualisation des données du groupe "Finances et impôts" (recettes fiscales en particulier), laissaient augurer des déficits de 138 à 170 millions de francs (hors risque RPT).

Le Conseil d'Etat s'est longuement penché sur ces perspectives inquiétantes lors de ses séances des 10 et 17 mars dernier. Il a également entendu à deux reprises les secrétaires généraux de départements, accompagnés des chefs du service financier et du service juridique. Après une évaluation des options possibles sur le plan politique, le Conseil d'Etat a arrêté la marche à suivre, en distinguant deux volets:

- 1) Les mesures structurelles à hauteur de 30 millions devant être réalisées en 2011, en parallèle à la procédure budgétaire, sous la conduite d'une structure de projet transversale ad hoc. Les améliorations identifiées devaient être intégrées en fin de procédure dans le budget 2011;

- 2) Les autres mesures, d'au moins 74 millions de francs, à réaliser dans le cadre budgétaire - au besoin par des mesures au niveau légal ou réglementaire -, à porter en déduction des enveloppes départementales. La réalisation de ces mesures était placée sous la responsabilité directe de chaque département, respectivement des Autorités. Ces mesures complémentaires devaient permettre de ramener le déficit dans les limites autorisées du frein à l'endettement.

Enveloppes budgétaires

Le Conseil d'Etat a fixé pour chaque département une enveloppe pour le budget de fonctionnement correspondant à l'allocation de ressources permettant d'atteindre les objectifs financiers arrêtés pour 2011. Les enveloppes budgétaires n'ont pas été ventilées par service ou centre financier. Il appartenait donc à chaque département de répartir les ressources mises à disposition par domaine d'activités en fonction d'arbitrages et de choix de priorités.

Compte tenu du mandat d'objectifs qui lui est assigné, l'enveloppe de l'Université était présentée séparément de l'enveloppe du DECS.

Une enveloppe budgétaire a par ailleurs été introduite pour les Autorités judiciaires ainsi que pour le nouveau préposé cantonal à la gestion de l'information, afin de concrétiser également sur le plan budgétaire l'autonomie qui leur est conférée. L'enveloppe a été calculée à partir des montants figurant dans les anciens centres financiers du Ministère public, des Juges d'instruction, des Tribunaux et des Autorités de conciliation. Les montants y relatifs ont été conjointement retirés de l'enveloppe du DJSF. Pour 2011, il a été tenu compte des dotations supplémentaires décidées par le Grand Conseil lors du traitement de la nouvelle organisation judiciaire, en janvier dernier.

Les enveloppes budgétaires ont été calculées en charges nettes, sans les charges et recettes du groupe "Finances et impôts" (intérêts sur dettes, non-valeurs fiscales, recettes fiscales, parts aux recettes fédérales, revenus des biens). Cette approche permet de cibler les enveloppes budgétaires sur les flux financiers qui relèvent en priorité de la responsabilité des départements et sur lesquels ils peuvent agir dans le cadre du budget ou des réformes structurelles. Les enveloppes budgétaires ont été déterminées en élaborant le budget préalable 2011 à partir du budget 2010, actualisé en fonction des nouveaux projets annoncés dans le cadre des perspectives financières 2011-2014, des corrections techniques (amortissements, intérêts passifs, effets induits par des réorganisations, etc.), des adaptations salariales, et des recettes fiscales estimées selon les perspectives économiques les plus récentes. Le budget 2011 préalable ainsi ajusté a ensuite été réduit de 74 millions de francs, répartis entre les départements au prorata de leurs charges nettes. Les 30 millions d'économies structurelles supplémentaires nécessaires au respect des limites du frein devaient être répartis entre les départements en fin de procédure budgétaire.

Budget 2010 (version du 2 décembre 2009 conforme aux décisions du Grand Conseil)

- +/- modifications des perspectives financières 2011 communiquées par les départements, portant sur des incidences supérieures à 400'000 francs (sauf CCFI et nouvelles autorités judiciaires), avec une probabilité de réalisation d'au moins 50% en 2011
- + adaptation des charges de personnel en fonction de la loi sur le statut de la fonction publique
- +/- actualisation des amortissements
- +/- actualisation des rentrées fiscales
- +/- actualisation des autres variations du groupe "Finances et impôts"
- = budget préalable 2011

- mesures d'amélioration départementales: 74 millions répartis proportionnellement à la part des charges nettes des départements par rapport aux charges nettes de l'Etat. Les charges nettes ne comprennent pas les montants liés au groupe "Finances et impôts"
- = enveloppes budgétaires par département.

Pour réaliser l'objectif qui leur était assigné, les départements avaient pour mandat d'agir dans le cadre de la procédure budgétaire proprement dite aussi bien que par l'élaboration de mesures impliquant des modifications législatives ou réglementaires.

Nouveautés dans le déroulement du processus budgétaire

Dans son déroulement, le processus budgétaire s'est caractérisé par les nouveautés suivantes, issues de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de redressement d'améliorer le pilotage financier de l'Etat:

- Mise en place d'une planification financière roulante (PFR) portant sur les trois années qui suivent le prochain budget. La PFR, actualisée chaque année, est conçue comme un instrument de gestion du Conseil d'Etat, permettant d'avoir une vision prospective. C'est ainsi que la PFR 2012-2014 a été traitée conjointement à l'élaboration du budget 2011. La PFR donnera chaque année lieu à un rapport d'information distinct à l'attention du Grand Conseil. Cette année, la PFR 2012-2014 est abordée dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de redressement des finances, qui sera transmis dans le prolongement du budget 2011.
- Mise en place de nouvelles fonctionnalités informatiques facilitant entre autres une saisie directe décentralisée dans SAP des données budgétaires et de la PFR, ainsi que la saisie des effectifs et des charges salariales y relatives.

Le Conseil d'Etat souhaite par ailleurs clôturer dorénavant la procédure budgétaire avant les vacances d'été, en adoptant les chiffres d'ici début juillet de chaque année. Cela présuppose une simplification de la procédure budgétaire, qui se fondera à l'avenir sur les derniers chiffres de la PFR. Pour 2011, cette intention n'a pu être concrétisée du fait que les conditions précitées n'étaient pas réunies.

Demandes budgétaires des départements

La version initiale du budget 2011 déposée par les départements au 21 avril présentait un déficit de 153,5 millions de francs.

Le Conseil d'Etat a décidé de demander aux départements de revoir le budget de fonctionnement de manière à ce qu'il soit conforme aux objectifs fixés.

Le 1^{er} mai, le délégué du Conseil d'Etat au redressement des finances et à la modernisation de l'Etat est entré en fonction. Dans le cadre de ses nouvelles attributions, il a été autorisé par le Conseil d'Etat à participer à la procédure budgétaire 2011, ce qui lui a permis de se familiariser rapidement avec la réalité opérationnelle des finances de l'Etat.

Le Conseil d'Etat a par la suite convié le chef du service financier de l'Etat et le délégué à participer aux séances du gouvernement consacrées au budget et à la planification financière roulante (PFR), de manière à améliorer la communication directe des informations et à renforcer la coordination des mesures.

Lors de deux séries d'entretiens budgétaires, le chef du DJSF accompagné des représentants du service financier et du délégué du Conseil d'Etat ont rencontré successivement les différents départements afin d'évaluer la situation et de tenter de trouver des solutions.

Réexamen des demandes budgétaires

Dans le cadre du réexamen des demandes budgétaires, le service financier ainsi que le délégué du Conseil d'Etat ont émis un certain nombre de propositions portant sur:

- des mesures de modération de la croissance des charges;

- des mesures d'amélioration structurelles pérennes

que les départements ont été chargés par le Conseil d'Etat de vérifier et de compléter à hauteur des objectifs financiers qui leur étaient attribués.

Les mesures de modération de la croissance des charges concernent essentiellement les charges salariales du personnel administratif et technique ainsi que du personnel enseignant, de même que les dépenses de transfert (p. ex. Université, CNP). Outre des mesures salariales touchant la fonction publique et les établissements propres de l'Etat, il est tenu compte d'un écart statistique entre les charges budgétées et les charges effectives, à raison de 2% des charges salariales pour le personnel administratif et technique, et de 1,5% pour le personnel enseignant. Le montant total de 7,6 millions de francs, est ventilé en tant que charge négative dans une rubrique spécifique de chaque secrétariat général de département.

Les mesures structurelles pérennes, d'environ 13,4 millions de francs en 2011, concernent pour l'essentiel le domaine de la formation (encadrement et décharges dans la formation obligatoire, mesures de rationalisation dans les centres professionnels et les lycées, contributions à la HE-Arc, participation des autres cantons aux frais de la formation professionnelle de leurs ressortissants, etc.). Certaines de ces mesures sont déjà entrées en vigueur avec la rentrée scolaire 2010-2011. Les communes ne sont que très marginalement impactées par l'incidence financière de ces mesures.

D'autre part, les estimations budgétaires ont été affinées tout comme les prélèvements aux fonds et réserves. Dans ce contexte, il a été notamment décidé de prélever l'entier des 12 millions de francs de la réserve pour investissements d'intérêt économique en 2011, eu égard à l'importance des projets d'investissement (cf. Microcity) à financer.

Le délégué du Conseil d'Etat s'est, à ce stade initial du redressement des finances, concentré sur l'analyse de la situation, l'organisation conceptuelle des travaux, la mise sur pied d'une équipe de projet, et sur les premiers axes de réflexions portant sur les années 2012 et suivantes, dont vous trouvez le résultat dans le rapport qui vous est soumis conjointement au budget 2011.

Dans la dernière quinzaine de juin, le déficit était encore de 81,5 millions de francs. Compte tenu des perspectives d'améliorations fiscales notamment et des décisions préalables prises par le Conseil d'Etat, le solde des mesures manquantes pour respecter la limite du frein était de 16 millions au début des vacances d'été. Le délégué a été chargé d'examiner avec les départements la manière de combler la différence.

Dès la rentrée d'août, le Conseil d'Etat, lors de trois séances extra-muros, s'est intensivement impliqué dans la phase finale du processus de mise au point du budget. Grâce aux mesures complémentaires proposées et aux incidences positives liées à la réforme de la fiscalité des entreprises, le déficit a finalement pu être ramené, avec 19,1 millions de francs, à un montant nettement inférieur à la limite autorisée du frein (35 millions selon nouveau calcul), ce qui permet d'améliorer la marge d'autofinancement, et par conséquent d'accroître à plus de 80 millions de francs la limite maximale des investissements autorisés par le frein à l'endettement.

Réexamen du groupe Finances et impôts

En cours de procédure budgétaire, l'estimation des rentrées fiscales des personnes morales a été revue à la hausse pour 20 millions de francs, dans le prolongement de la reprise de la conjoncture et des perspectives favorables des entreprises qui se manifestent déjà en 2010 par des rentrées plus élevées.

D'autre part, les incidences positives de la réforme de l'imposition des personnes morales, que votre Autorité a acceptée le 1^{er} septembre 2010, induisent des rentrées supplémentaires estimées à 32 millions de francs.

Au total, les rentrées fiscales des différentes catégories d'impôts ont été revues à la hausse pour un montant net de près de 49 millions de francs par rapport au budget initial.

Au début juillet, suite à l'annonce de la Confédération, il est apparu que l'indice de notre canton au titre de la péréquation des ressources 2011 devrait s'établir à 94,1 points (95,2 points en 2010), ce qui a permis de comptabiliser une augmentation de 3,2 millions de francs des montants péréquatifs à recevoir par rapport à l'estimation figurant au budget initial.

Les charges d'intérêts passifs ont conjointement pu être réduites de 2,7 millions sur la base d'une nouvelle évaluation, contrairement à la RPLP et à la redevance poids lourd, corrigées à la baisse pour 1,6 million de francs.

Modifications au niveau légal

Deux mesures au niveau légal en lien avec le budget 2011 sont soumises à l'approbation de votre Autorité. Il s'agit:

- Mesures salariales touchant la fonction publique;
- Rémunération par la BCN de la garantie octroyée par l'Etat.

Mesures salariales

Les mesures salariales qui relèvent de la compétence de votre Autorité, négociées avec les syndicats de la fonction publique pour la période 2011 à 2014, consistent à:

- bloquer l'allocation des échelons supplémentaires;
- reporter la sortie de la retenue obligatoire sur les années 2012 et 2013 (au lieu de 2011).

Les échelons automatiques et les annuités de hautes-paies (y. c. le rattrapage 2010) sont en revanche maintenus. D'autre part, il est proposé d'ouvrir dès 2011 l'allocation des échelons automatiques au 4^{ème} quartile pour le personnel administratif et technique. Enfin, en cas de bénéfice opérationnel durant les années couvertes par l'accord salarial, les titulaires actifs au cours de l'année concernée bénéficieront d'un montant compensatoire couvrant en tout ou partie les montants retenus.

En marge des mesures salariales, il est également proposé d'indexer dorénavant les salaires sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation à fin mai de chaque année (au lieu de fin novembre), afin que les répercussions financières soient connues avant la finalisation de la procédure budgétaire, qui devrait à l'avenir intervenir avant les vacances d'été. Pour 2011, il est tenu compte d'une indexation au renchérissement de 0,7%.

L'impact financier total des mesures salariales est estimé à quelque 7 millions de francs pour le personnel de l'Etat.

Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCN

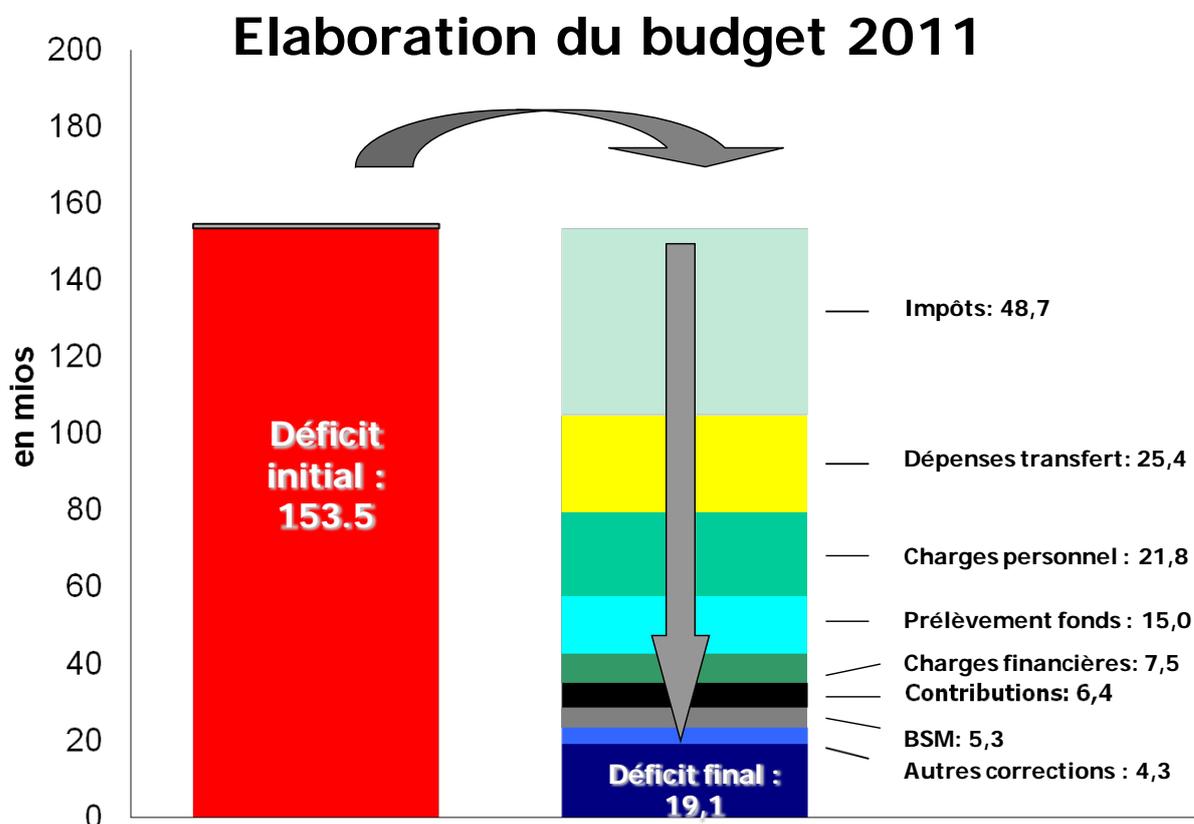
Dans le cadre de la suppression progressive des privilèges dont bénéficient les banques cantonales en comparaison des banques privées, il est proposé que la garantie d'Etat dont bénéficie la BCN donne lieu à une rémunération spécifique versée au canton, en fonction de l'importance des fonds propres de la banque. Les revenus supplémentaires pour l'Etat sont estimés à 1 million de francs par année. Toutefois, ce revenu supplémentaire devrait être, au moins partiellement, compensé par une baisse de la part au bénéfice de la BCN.

RPT

Le budget 2011 intègre les montants à recevoir au titre de la péréquation financière selon les chiffres communiqués par la Confédération le 2 juillet 2010 et mis en consultation auprès des cantons à cette même date. Les contributions nettes reçues en 2011 sont supérieures de 4,5 millions de francs par rapport à 2010, en raison notamment de la baisse de notre indice de ressources, de 95,2 à 94,1 points.

<i>En millions de francs</i>	2011	2010	Ecart
Péréquation des ressources	14,0	11,0	+3,0
Compensation des charges excessives	37,1	35,6	+1,5
Compensation des cas de rigueur	106,0	106,0	0,0
Effets nets en faveur du canton	157,1	152,6	+4,5

Résultat final du budget L'excédent de charges du budget 2011 se monte, compte tenu de toutes les corrections et modifications décrites précédemment, à 19,1 millions de francs. Le budget 2011 est ainsi conforme aux dispositions sur le frein à l'endettement. Comme le montre l'annexe 1, le déficit atteint 1,06% des revenus déterminants.



<i>En millions de francs</i>	
Excédent de charges du budget initial	153,5
Modération de la croissance des charges et autres corrections budgétaires	-66,3
Mesures structurelles	-13,4
Modifications du groupe Finances et impôts	-54,7
Excédent de charges du budget final	19,1

Dotation supplémentaire en personnel administratif des autorités judiciaires

La commission administrative provisoire des autorités judiciaires revendique une dotation supplémentaire de 10,2 équivalents plein temps (EPT) en personnel administratif (+0,9 million) dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi d'organisation judiciaire, votée par votre Autorité le 27 janvier 2010. Le Conseil d'Etat pour sa part considère que seule la pratique permettra de déterminer si une augmentation de l'effectif du personnel administratif est nécessaire, raison pour laquelle il a proposé le maintien de la dotation de cet effectif pour l'ensemble des autorités judiciaires, et a par conséquent d'emblée renoncé à requérir des postes supplémentaires par le biais du rapport 09.038 sur la nouvelle organisation judiciaire.

Les art. 63 al. 4 et 75 al. 4 OJN 2010 posent d'une part le principe de l'autonomie financière et administrative des autorités judiciaires, et d'autre part que les éventuels différends avec le Conseil d'Etat sont soumis à l'arbitrage de la commission de gestion et des finances. Cette dernière a souhaité en l'occurrence examiner la divergence relevée plus haut dans le cadre de sa propre procédure de traitement du budget et à la lumière de la situation financière globale de l'Etat. Cas échéant, les modifications feront l'objet de propositions d'amendements au Grand Conseil.

Nous vous transmettons en annexe 3 du présent rapport, la demande des autorités judiciaires, avec les incidences financières sur le budget de l'Etat en cas d'acceptation.

Modifications formelles du budget

En raison des réformes de structures déjà réalisées ou en cours, plusieurs modifications sont intervenues dans la présentation du budget.

Pour les **AUTORITES**, un nouveau centre financier "Redressement des finances et adaptation des structures" a été ouvert.

En revanche, le Contrôle cantonal des finances (**CCFI**) apparaît désormais distinctement comme un département. Idem en ce qui concerne le préposé à la gestion de l'information.

Un nouveau département regroupant dans une structure modifiée les centres financiers en relation avec les **AUTORITES JUDICIAIRES** a été créé. Ces dernières n'apparaissent ainsi plus sous le DJSF.

Au **DGT**, le service de la protection de l'environnement et le service de l'énergie ont fusionné. Ils ont donné naissance au service de l'énergie et de l'environnement.

Au **DECS**, le service de la formation professionnelle et des lycées ainsi que le service des hautes écoles et recherche ont fusionné pour donner naissance au service des formations post-obligatoires.

Les activités du conservatoire, filières professionnelles, ont été intégralement reprises par la Haute école de musique de Genève.

Budget des investissements

Limite du frein à l'endettement

Les investissements nets doivent être autofinancés à hauteur de 70%. L'autofinancement correspond au montant des amortissements du patrimoine administratif, diminué de l'excédent de charges du budget de fonctionnement. Les amortissements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte; ces derniers résultent pour l'essentiel des non-valeurs fiscales et ne constituent donc pas de l'autofinancement. Le degré d'autofinancement se calcule en rapportant l'autofinancement aux investissements nets.

Le montant des investissements nets émerge à 83,6 millions de francs. Comme le montre l'*annexe 1*, le degré d'autofinancement se monte ainsi à 70,2%. Par conséquent, la limite du frein à l'endettement est respectée.

Réduction des demandes de crédits

Les investissements nets prévus dans le budget au 8 juin - soit après intégration complète des nouveaux projets - atteignent 115,4 millions de francs. Les priorisations ont été discutées dans une première phase au sein du groupe de travail "suivi financier des investissements" sous la conduite du chef du Département de la gestion du territoire, avant d'être traitées au Conseil d'Etat. C'est en premier lieu dans les nouveaux projets que les efforts d'arbitrages ont porté. Néanmoins, il n'a pas été possible d'éviter de redimensionner aussi des projets en cours pour ramener les montants dans la limite du frein à l'endettement. Cette limite s'est au demeurant successivement accrue au cours de la procédure budgétaire, suite aux efforts entrepris pour améliorer la marge d'autofinancement par le biais du budget de fonctionnement.

Les choix effectués ont permis de finaliser un budget des investissements représentant 83,6 millions de francs de dépenses nettes, soit 71,1 millions de francs (85%) alloués au financement de projet en cours de réalisation et 12,5 millions de francs (15%) pour les crédits à solliciter.

Volume accru d'investissements

Les investissements requis avec le budget 2011 sont substantiellement plus élevés que les années précédentes, notamment qu'en 2010 (64,7 millions au budget). Cela découle en particulier de la mise en chantier du projet Microcity sur le site de la Maladière, qui mobilise à lui seul 21,4 millions de francs en 2011. Sans les financements particuliers approuvés antérieurement par votre Autorité, à savoir l'agio sur le remboursement partiel du capital de la BCN (25 millions) et la réserve constituée lors de la clôture des comptes 2009 pour les projets d'investissement d'intérêt économique (12 millions), une telle augmentation du volume des investissements n'aurait pas été envisageable. Par ce biais, ce sont au total quelque 37 millions de francs de revenus supplémentaires qui, ajoutés au budget 2011 de fonctionnement, permettent de la sorte d'améliorer la marge d'autofinancement.

Modification de la loi sur les finances Affectation des tranches annuelles de paiement par le Conseil d'Etat

En cours d'exercice budgétaire, des imprévus retardent fréquemment le déroulement des projets, alors que d'autres nécessitent des ressources accrues. Une réallocation constante des ressources financières entre projets est nécessaire, si l'on veut éviter à l'instar des années précédentes, des soldes de crédits non utilisés importants alors que d'autres projets pourraient bénéficier d'un financement additionnel. Outre une coordination renforcée entre les différents départements et services, réalisée par le biais du groupe de travail "suivi financier des investissements", il est également important de pouvoir agir rapidement.

Dans cette optique, il est proposé à votre Autorité d'adopter en marge du décret sur le budget 2011, une révision de la loi sur les finances qui donne compétence au Conseil d'Etat d'affecter indépendamment de leur montant, les tranches annuelles de paiement des crédits inscrits au budget des investissements, à d'autres projets que ceux auxquels elles étaient initialement destinées, pour autant que les transferts aient lieu entre des crédits d'engagement préalablement autorisés. Concrètement, le Conseil d'Etat serait compétent pour réaffecter des montants dépassant sa

compétence de 400.000 francs, sans requérir de crédit supplémentaire auprès de votre Autorité. En revanche, tout nouveau crédit d'engagement dépassant ce montant continuerait à vous être subordonné.

La modification proposée devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et avoir une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2013. Ce laps de temps est suffisant pour tirer un premier bilan de cette nouvelle pratique. D'autre part, si l'expérience est concluante, cette disposition pourra être reprise définitivement dans la loi sur les finances, qu'il est prévu de réviser totalement d'ici en principe fin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé des collectivités publiques (MCH2) ainsi que de la réforme du gouvernement et de l'administration.

Cette démarche constitue un premier pas vers les nouveaux outils de gestion dont entend se doter le Conseil d'Etat dans le cadre de la réforme.

Situation économique générale

Après la crise économique de 2008-2009, de nombreux pays ont mis en œuvre des politiques de soutien à l'économie. L'intervention des banques centrales (baisse des taux d'intérêt et approvisionnement en liquidités) a également joué un rôle déterminant. On constate depuis lors des signes de reprise conjoncturelle dans toutes les grandes économies du monde. La durée de la récession a été moins longue qu'escomptée, notamment grâce à la vigueur de l'économie asiatique.

Depuis début 2010, le commerce mondial repart à la hausse; plusieurs grands pays ont retrouvé la croissance et sont sortis officiellement de la récession. Toutefois, cette relance de la conjoncture est contrastée et l'activité économique n'est pas homogène entre les régions du monde. La croissance est particulièrement forte dans de nombreux pays émergents, dans les pays asiatiques et aux Etats-Unis, qui bénéficient encore des mesures de relance massives. En Europe, la croissance peine à retrouver les niveaux de production et le dynamisme d'avant la crise. Une demande interne atone en lien avec les mesures d'austérité prises dans plusieurs pays ont un effet négatif sur l'activité économique.

La croissance devrait vraisemblablement ralentir en fin d'année 2010. Le dynamisme des économies émergentes devrait se tempérer quelque peu, notamment en Chine. De même, les pays qui ont mis en place des programmes publics de relance, arrivant maintenant à terme, devraient connaître un tassement de la croissance. Aux Etats-Unis, les conditions budgétaires devraient revenir progressivement plus restrictives. En outre, les marchés financiers sont à nouveau instables, cette fois en raison des déficits et de l'endettement insupportables de plusieurs pays de la zone euro.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait avoisiner 4,5% en 2010 et 4,25% en 2011.

La Suisse est l'un des rares pays où la crise n'a pas totalement effacé la performance économique des années précédentes. Divers facteurs ont contribué à amortir la crise, notamment l'absence d'une bulle immobilière et d'une crise du crédit. De même, l'activité de certaines entreprises exportatrices peu sensibles à la conjoncture, comme l'industrie chimique et des produits connexes, a partiellement compensé la chute des exportations.

Concrètement, après quatre trimestres négatifs, le PIB suisse a retrouvé une croissance positive au 3^{ème} trimestre 2009 (+0,7% par rapport au trimestre précédent). La reprise de la conjoncture s'est confirmée au 4^{ème} trimestre 2009 (+0,7% par rapport au trimestre précédent). Cette dynamique de croissance est restée soutenue grâce à une reprise continue des exportations. Le climat des affaires dans les entreprises s'est encore nettement amélioré à mi-2010.

Malgré l'optimisme des indicateurs actuels, les perspectives conjoncturelles de l'économie suisse sont tempérées. La faible croissance économique de la zone euro – notre principal marché extérieur – devrait avoir des effets négatifs sur le commerce extérieur suisse. De plus, l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro pourrait exercer une influence négative supplémentaire.

Les experts de la Confédération prévoient une lente reprise de l'économie suisse jusqu'à la fin 2011. La croissance du PIB suisse pour 2010 a été revue à la hausse (+2,7%), mais celle de l'année 2011 a été fortement réduite (+1,2%), en raison notamment des risques liés à la volatilité des marchés extérieurs.

Au niveau du marché du travail, le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) table sur un lent recul du taux de chômage, à 3,9 % en moyenne en 2010 et 3,7% en 2011.

Dans le canton de Neuchâtel, l'ampleur de la crise a été plus forte qu'au niveau national. L'économie neuchâteloise, en grande partie orientée vers l'industrie d'exportation, a atteint son niveau le plus bas à mi-2009. L'indice synthétique de la marche des affaires dans l'industrie neuchâteloise a plongé, passant de +15 en juillet 2008 à -85 en juillet 2009.

Depuis le premier trimestre 2010, l'économie neuchâteloise semble remise de cette chute. Les indicateurs sont progressivement repassés au vert dans presque toutes les branches du secteur secondaire confirmant ainsi une consolidation de la reprise économique et un retour durable de la croissance. Les entreprises horlogères, qui constituent toujours la principale activité industrielle du canton, affichent d'une manière générale une bonne relance, avec des indicateurs se situant dans la même zone que celle observée jusqu'au milieu de l'année 2008.

C'est certainement le marché du travail qui a été le plus largement touché par les effets de la crise économique dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de chômeurs a augmenté fortement, et Neuchâtel a connu un taux de chômage sans précédent. Les entreprises du canton ont également recouru de manière très marquée au chômage partiel.

Sur le plan de l'emploi, au 2^{ème} trimestre 2010, le canton de Neuchâtel compte 84 900 emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, traduisant une baisse de 0,9% sur un an. Le secteur secondaire a été nettement plus touché par la crise que le secteur tertiaire. Selon les indicateurs à court terme, c'est pourtant le secteur secondaire qui devrait créer le plus grand nombre d'emplois d'ici à la fin 2010.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION RÉSIDANTE DANS LES VILLES DU CANTON DURANT LE PREMIER SEMESTRE 2010

Villes 1)	31.12.2009	30.06.2010	Variation					
			Totale		Suisses		Etrangers	
Neuchâtel	32 359	32 413	+ 54	+0.2%	+ 265	+1.2%	- 211	-2.1%
La Chaux-de-Fonds	37 181	37 212	+ 31	+0.1%	+ 156	+0.6%	- 125	-1.2%
Le Locle	10 045	10 007	- 38	-0.4%	- 47	-0.6%	+ 9	+0.4%
Val-de-Travers	10 810	10 777	- 33	-0.3%	- 24	-0.3%	- 9	-0.5%

1) Uniquement les permis B et C pour les étrangers

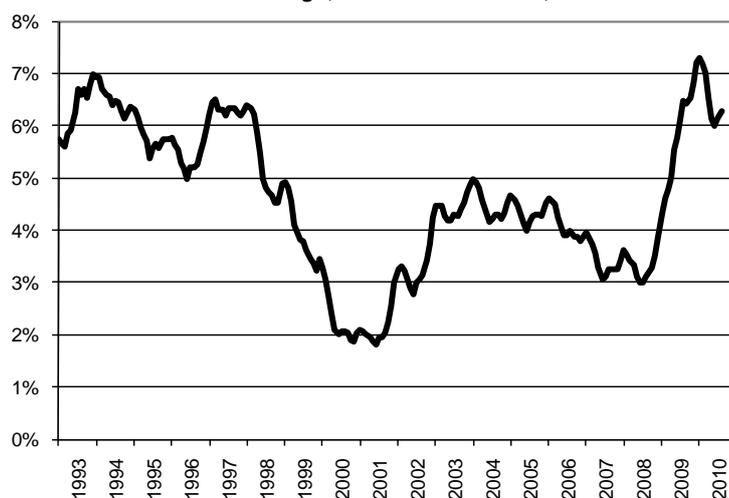
CHOMAGE DANS LE CANTON

Chômage, moyennes annuelles, canton de Neuchâtel

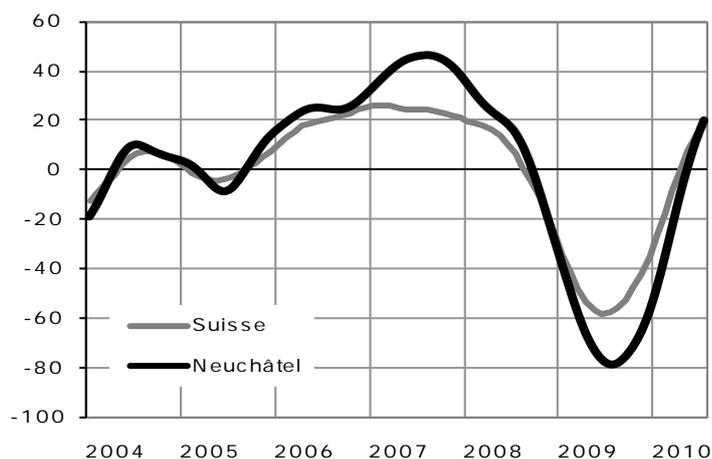
	Chômeurs				Taux de chômage			
	2007	2008	2009	2010 *	2007	2008	2009	2010 *
Total	2 941	2 872	5 001	5 665	3.4%	3.3%	5.8%	6.6%
Hommes	1 494	1 484	2 787	3 120	3.1%	3.1%	5.8%	6.5%
Femmes	1 447	1 388	2 213	2 545	3.7%	3.6%	5.7%	6.6%
Suisses	1 729	1 618	2 726	3 131	2.7%	2.6%	4.3%	5.0%
Etrangers	1 213	1 254	2 274	2 535	5.2%	5.4%	9.8%	10.9%
Moins de 20 ans	100	100	188	196	2.7%	2.7%	5.1%	5.3%
20 à 29 ans	730	734	1 472	1 604	4.2%	4.2%	8.4%	9.2%
30 à 39 ans	772	758	1 276	1 440	3.3%	3.3%	5.5%	6.2%
40 à 49 ans	641	637	1 121	1 268	3.2%	3.1%	5.5%	6.2%
50 à 59 ans	447	421	670	814	2.6%	2.5%	3.9%	4.8%
60 ans et plus	252	223	275	343	5.5%	4.9%	6.0%	7.5%

* : de janvier à août 2010

Taux de chômage, canton de Neuchâtel, 1993-2010



INDICE SYNTHETIQUE DE LA MARCHE DES AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE



Budget de fonctionnement

Résultats Il présente les résultats suivants:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Revenus		1'929'787'800
Charges : dépenses	1'845'178'600	
Amortissements ¹⁾	103'659'500	
Excédent de charges		19'050'300

¹⁾ Amortissements du patrimoine administratif (77'748'500 francs) et du patrimoine financier (25'911'000 francs)

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>		<i>Comptes</i>			
	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Revenus	1'929'788	1'852'875	1'880'463	1'894'939	1'791'471	2'003'822
Charges	1'948'838	1'886'735	1'913'115	1'908'938	1'798'895	1'995'349
Excédent de charges (-) / Revenus (+)	-19'050	-33'860	-32'652	+13'999	+7'424	+8'473

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

Les groupes de charges et de revenus sont commentés en détail dans les chapitres du présent rapport.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Budget		Comptes	Différence entre				Différence entre			
	2011	2010	2009	budget 2011 et budget 2010		budget 2011 et comptes 2009					
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%				
<i>Charges</i>											
Charges de personnel	421.5	407.8	419.2	+	13.7	+	3.4	+	2.3	+	0.5
Biens, services et marchandises	126.9	117.1	126.4	+	9.8	+	8.4	+	0.5	+	0.4
Intérêts passifs	39.6	44.7	43.2	-	5.1	-	11.4	-	3.6	-	8.3
Amortissements	103.7	108.0	107.4	-	4.3	-	4.0	-	3.7	-	3.4
Parts et contributions sans affectation	10.3	10.4	9.3	-	0.1	-	1.0	+	1.0	+	10.8
Dédommagements aux collectivités	88.2	83.8	79.2	+	4.4	+	5.3	+	9.0	+	11.4
Subventions accordées	1'029.6	993.8	971.7	+	35.8	+	3.6	+	57.9	+	6.0
Subventions redistribuées	89.1	89.8	82.7	-	0.7	-	0.8	+	6.4	+	7.7
Attributions aux fonds et réserves	3.2	0.7	27.4	+	2.5	+	357.1	-	24.2	-	88.3
Imputations internes	36.7	30.7	46.6	+	6.0	+	19.5	-	9.9	-	21.2
Total charges	1'948.8	1'886.8	1'913.1	+	62.0	+	3.3	+	35.7	+	1.9
<i>Revenus</i>											
Impôts	998.1	955.5	982.3	+	42.6	+	4.5	+	15.8	+	1.6
Patentes et concessions	5.8	5.6	5.6	+	0.2	+	3.6	+	0.2	+	3.6
Revenus des biens	73.0	52.8	49.7	+	20.2	+	38.3	+	23.3	+	46.9
Contributions	125.5	122.9	138.7	+	2.6	+	2.1	-	13.2	-	9.5
Part à recettes sans affectation	271.1	262.4	263.0	+	8.7	+	3.3	+	8.1	+	3.1
Dédommagements de collectivités	50.0	48.7	54.8	+	1.3	+	2.7	-	4.8	-	8.8
Subventions acquises	243.0	244.2	232.2	-	1.2	-	0.5	+	10.8	+	4.7
Subventions à redistribuer	89.1	89.8	82.7	-	0.7	-	0.8	+	6.4	+	7.7
Prélèvements aux fonds et réserves	37.5	40.3	24.8	-	2.8	-	6.9	+	12.7	+	51.2
Imputations internes	36.7	30.7	46.6	+	6.0	+	19.5	-	9.9	-	21.2
Total revenus	1'929.8	1'852.9	1'880.4	+	76.9	+	4.2	+	49.4	+	2.6
Total net	19.0	33.9	32.7	-	14.9	-	44.0	-	13.7	-	41.9

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Budget</i>		<i>Comptes</i>	<i>Différence entre</i>		<i>Différence entre</i>	
	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>budget 2011</i>		<i>budget 2011</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	18.8	16.7	18.4	+ 2.1	+ 12.6	+ 0.4	+ 2.2
Préposé gest. Info	0.2	0.2	0.0	-	-	+ 0.2	-
CCFI	1.5	1.3	1.4	+ 0.2	+ 15.4	+ 0.1	+ 7.1
Autorités judiciaires	23.5	0.0	0.0	+ 23.5	-	+ 23.5	-
DJSF	243.6	255.6	283.5	- 12.0	- 4.7	- 39.9	- 14.1
DSAS	638.4	575.0	552.2	+ 63.4	+ 11.0	+ 86.2	+ 15.6
DGT	171.8	170.2	168.8	+ 1.6	+ 0.9	+ 3.0	+ 1.8
DEC	272.8	285.2	302.1	- 12.4	- 4.3	- 29.3	- 9.7
DECS	502.0	495.5	498.2	+ 6.5	+ 1.3	+ 3.8	+ 0.8
Fonds	76.2	87.1	88.5	- 10.9	- 12.5	- 12.3	- 13.9
Total	1'948.8	1'886.8	1'913.1	+ 62.0	+ 3.3	+ 35.7	+ 1.9

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Budget 2011</i>			<i>Budget 2010</i>			<i>Différence</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	18.8	7.1	11.7	16.7	5.6	11.1	+ 0.6	+ 5.4
Préposé gest. Info	0.2	0.0	0.2	0.2	0.0	0.1	+ 0.1	+ 100.0
CCFI	1.5	0.3	1.2	1.3	0.3	1.0	+ 0.2	+ 20.0
Autorités judiciaires	23.5	2.5	21.0	0.0	0.0	0.0	+ 21.0	-
DJSF	243.6	1'347.9	-1'104.3	255.6	1'265.4	-1'009.8	- 94.5	- 9.4
DSAS	638.4	113.4	525.0	575.0	106.7	468.3	+ 56.7	+ 12.1
DGT	171.8	114.4	57.4	170.2	120.0	50.2	+ 7.2	+ 14.3
DEC	272.8	165.9	106.9	285.2	171.1	114.1	- 7.2	- 6.3
DECS	502.0	102.1	399.9	495.5	96.6	398.9	+ 1.0	+ 0.3
Fonds	76.2	76.2	0.0	87.1	87.1	0.0	-	-
Total	1'948.8	1'929.8	19.0	1'886.8	1'852.9	33.9	- 14.9	- 44.0

Charges de personnel

Charges de personnel	Variations par rapport au budget 2010			Comptes 2009 Fr.
	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	%	
Autorités, magistrats et commissions	11'143'400	9'218'100	+20,9	9'582'545
Personnel administratif et d'exploitation	218'488'100	216'622'000	+0,9	219'046'786
Personnel enseignant cantonal	112'629'000	111'127'800	+1,4	111'782'067
Charges sociales et divers	79'148'900	70'865'500	+11,7	78'816'528
30 Total	421'409'400	407'833'400	+3,3	419'227'926

Introduction Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'Etat, à l'exception de l'Université.

Globalement, les charges de personnel sont supérieures de 13,6 millions de francs à celles du budget 2010. Plus de la moitié de la progression est liée aux cotisations à la caisse de pensions, qui retrouvent des valeurs ordinaires alors que les charges de 2010 avaient été artificiellement basses en raison du changement de caisse de pension et à l'absence de cotisations de rappel qui l'accompagnait. L'autre moitié de la progression se répartit sur les charges directes de personnel des trois principales catégories de personnel, avec une proportion plus marquée au niveau des autorités, magistrats et commissions qui subissent une progression de plus de 20% en raison des changements législatifs concernant la magistrature.

Considérations générales **Prolongation de mesures restrictives touchant les traitements de la fonction publique**

Dans un contexte tout aussi difficile que les années précédentes, les titulaires de fonctions publiques ont dû au cours de l'année 2010 consentir à de nouveaux sacrifices financiers, avec notamment le blocage complet de leur progression salariale et la prolongation du prélèvement d'une retenue obligatoire sur leur traitement.

Ces efforts financiers, assortis d'un contexte politique difficile, n'ont pas eu de conséquence grave en ce début d'année sur le partenariat social entretenu par le Conseil d'Etat avec les associations de personnel reconnues de la fonction publique. De part et d'autre, c'est avec un grand sens des responsabilités que de nouvelles discussions ont été menées concernant la progression salariale des années 2011 à 2013.

Ces discussions ont permis aux partenaires sociaux de trouver un compromis dont le contenu a été fixé à l'instar de ce qui a été fait au cours des quatre dernières années dans une loi soumise au Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget 2011. Cet accord salarial couvrant les trois années à venir permettra notamment au Conseil d'Etat de se pencher en 2011 et 2012 sur les problématiques relevées l'an dernier en accompagnement du budget 2010. Parmi les sujets les plus sensibles à aborder avec les partenaires sociaux, il convient de citer le manque de compétitivité des conditions d'engagement des cadres de l'administration cantonale, l'impossibilité d'assumer une mise en application normale de la politique salariale du personnel, les lacunes du système de rémunération des enseignants, les difficultés d'application de certaines dispositions de la Loi sur le statut de la fonction publique ainsi que les conséquences de l'entrée en vigueur des nouvelles conditions concernant la prévoyance professionnelle des titulaires de fonctions publiques.

Sur un plan formel, l'essentiel des mesures proposées dans le cadre du budget aurait pu être décidé par le Conseil d'Etat, mais afin de démontrer à la fonction publique que cet accord revêt une grande importance aux yeux du gouvernement, un projet de loi a été rédigé à l'attention du Grand Conseil; la même option avait d'ailleurs été retenue en 2006.

Mesures salariales transversales

L'élaboration de l'accord salarial 2011-2013 tient compte d'éléments émanant de précédentes négociations, ainsi que des décisions prises par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2010. C'est ainsi que le report à 2011 de l'octroi des échelons automatiques du personnel administratif et technique, ainsi que des changements de classes et des annuités de haute-paie du personnel enseignant a été intégré dans la progression salariale à venir. De même, l'abandon de la retenue salariale qui touche depuis quelques années les traitements a été planifié de manière échelonnée jusqu'en 2013.

De manière très concrète, les traitements de la fonction publique subiront au cours de ces trois prochaines années les effets combinés de certaines améliorations et d'anciennes restrictions, une forte détérioration de la conjoncture étant réservée.

- Mesures salariales 2011:

Le personnel administratif et technique subira à nouveau le blocage des échelons supplémentaires, mais bénéficiera des échelons automatiques sur l'intégralité des échelles de traitement. A ces échelons automatiques s'ajouteront les échelons reportés de 2010 conformément à la décision du Grand Conseil prise en décembre 2009.

Le personnel enseignant verra ses mécanismes de progression salariale rétablis, tant en ce qui concerne les changements de classes de traitement que l'octroi des annuités de haute-paie. Le report des changements de classes et hautes-paies de 2010 sera également réalisé en 2011.

Pour les deux catégories de personnel, la retenue salariale de 1,11% des traitements de base continuera d'être opérée, alors que l'indexation des traitements sera acquise sur la base de l'IPC de mai 2010 pour autant que le Grand Conseil accepte de modifier le mois de référence pour le calcul de l'allocation de renchérissement.

- Mesures salariales 2012-2013:

Les progressions salariales des deux catégories de personnel seront les mêmes qu'en 2011, à l'exception bien entendu des augmentations reportées de 2010 qui auront déjà été attribuées en 2011.

La retenue obligatoire sera abandonnée en deux phases, soit une première moitié en 2012, avec un taux passant de 1,11 à 0,56% des traitements de base, et le solde en 2013, avec sa disparition complète.

- Montants compensatoires en cas de bénéfice opérationnel au cours des années 2011, 2012 et/ou 2013:

Au vu des nouveaux sacrifices salariaux imposés à la fonction publique, le Conseil d'Etat souhaite disposer de la possibilité de rétrocéder aux titulaires concernés une partie des montants retenus au cours de chacune des années couvertes par l'accord salarial. Très concrètement, en cas de bénéfice opérationnel des comptes de l'Etat, les titulaires actifs au cours de l'année concernée pourront être mis au bénéfice l'année suivante d'un montant unique compensant tout ou partie des efforts consentis en matière de non-compensation intégrale du renchérissement, de retenue obligatoire ou encore du blocage des échelons automatiques des fonctionnaires. Les modalités de calcul et d'attribution de ces montants compensatoires resteront cas échéant à définir par le Conseil d'Etat en collaboration avec les associations de personnel.

Sous réserve des rétrocessions envisagées en cas de bénéfice opérationnel, il est possible d'estimer à 7 millions de francs les économies réalisées dans l'élaboration du budget 2011 de l'Etat grâce à ces mesures salariales. Les budgets des communes seront également influencés de manière positive par l'adoption de ces mesures salariales applicables à l'ensemble du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique.

Contributions de l'employeur à la caisse de pensions "prévoyance.ne"

En raison du changement de caisse de pensions au 1^{er} janvier 2010, les employeurs affiliés à prévoyance.ne ont été libérés du paiement de cotisations dites "de rappel" sur les adaptations salariales octroyées à leurs collaboratrices et collaborateurs. En revanche, les augmentations accordées dès 2011 sont à nouveau soumises à des cotisations de rappel; ces dernières sont calculées sur l'ensemble des variations salariales, qu'elles soient individuelles (échelons ou annuités de haute-paie) ou générales (indexation des traitements). Il en résulte une progression extraordinaire de plus de 8 millions de francs de charges sociales.

Adaptation législative concernant l'allocation de renchérissement

L'article 56 de la loi sur le statut de la fonction publique, du 28 juin 1995, prévoit le principe et les modalités du calcul et du versement de l'allocation de renchérissement versée aux titulaires de fonctions publiques. Concrètement, le Conseil d'Etat adopte au début du mois de novembre de chaque année un arrêté qui fixe le montant de cette allocation, basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre.

Cette référence à l'IPC de novembre pose de nombreux problèmes pratiques en raison de sa proximité avec la fin de l'année. A l'image de ce qui s'est fait dans d'autres collectivités publiques, le Conseil d'Etat propose de modifier la loi sur le statut de la fonction publique afin que la référence à un IPC précédant l'été soit utilisée pour calculer l'indexation des traitements. Pour différentes raisons pratiques, c'est le mois de mai qui a été retenu par le Conseil d'Etat pour le calcul du taux de l'allocation de renchérissement versée aux titulaires de fonctions publiques.

Cette modification permettra notamment de calculer et de présenter au Grand Conseil un budget comprenant des chiffres plus précis au niveau des charges de personnel puisqu'aucune distorsion ne sera possible en fin d'année en raison des aléas de l'évolution de l'IPC en cours d'année. De même, les discussions avec les partenaires sociaux pourront cas échéant se faire sur des bases connues.

Gestion des effectifs du personnel administratif et d'exploitation

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts pour maîtriser l'évolution des effectifs et de la masse salariale du personnel de l'administration cantonale. Comme déjà relevé l'an dernier, l'arrêté fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat, du 8 mars 2006, demeure en vigueur pour le personnel administratif et d'exploitation. Pour rappel, les nouveaux engagements, les postes à repourvoir ou les compensations de la diminution de taux d'activité doivent faire l'objet de demandes de dérogations. Le délai de carence de trois mois continue à s'appliquer, sauf exceptions. Conjointement les postes autorisés sont repourvus prioritairement par le biais de la mobilité interne et l'insertion professionnelle. Les services présentant une planification de réduction des effectifs continuent à bénéficier de facilités en matière de dérogations.

L'effectif du personnel administratif et d'exploitation passe de 2'265 à 2'334 équivalents plein temps (EPT) entre les budgets 2010 et 2011, correspondant ainsi à une augmentation de 69 EPT.

Cette augmentation résulte de trois facteurs majeurs:

- Une correction technique de comptabilisation des effectifs (env. 44 EPT) a été appliquée (voir explications à l'annexe 2);
- La mise en place de la nouvelle organisation des Autorités judiciaires. Les catégories de fonctions magistrats et juristes-rédacteurs bénéficient d'un renforcement en dotation (env. 15 EPT) qui est en adéquation avec le rapport 09.038 (Titre V, section 6) ainsi que des décisions du Grand Conseil;
- La création de postes pour le redressement des finances cantonale et l'adaptation des structures (env. 10 EPT).

En neutralisant les facteurs mentionnés au niveau des différents départements, de légères variations peuvent être constatées qui, prises dans leur globalité, ne modifient pas au final l'effectif du personnel administratif et d'exploitation pour 2011.

Les chiffres et commentaires détaillés figurent à l'annexe 2.

*Personnel enseignant des
écoles cantonales
(secondaire 2)*

Une série de mesures d'économie ont été prises en 2010: modifications d'indices horaires, augmentation des effectifs par classe, diminution de charges diverses, etc. Cet effort se poursuit pour 2011 avec notamment une certaine limitation d'ouverture de classes au niveau des lycées.

La progression budgétaire globale de 1,5 million de francs entre 2010-2011 est multifactorielle. En plus de l'évolution salariale prévue, il est à noter le changement de statut des assistants techniques au CIFOM (transfert de 0,4 million du personnel administratif au personnel enseignant), le changement des ordonnances de formation ainsi que la réorganisation des filières (notamment: nouvelle maturité santé-sociale en 4 ans, réforme des écoles de commerce, disparition progressive du certificat de culture générale, filière designers en objets horlogers complète).

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Budget 2011</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Variations par rapport au budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	9'691'700	8'934'700	+8,5	8'510'440
Mobilier, machines, véhicules	9'628'800	8'225'500	+17,1	9'223'952
Eau, énergie, combustibles	7'107'800	7'398'300	-3,9	7'122'443
Autres marchandises	10'921'700	9'926'400	+10,0	10'870'235
Entretien des immeubles et du réseau routier	13'973'500	14'257'800	-2,0	17'085'130
Entretien d'objets mobiliers	6'306'300	5'977'500	+5,5	5'530'067
Loyers, fermages et redevances	12'342'000	11'199'900	+10,2	11'218'390
Dédommagements pour frais	5'334'200	4'904'000	+8,8	4'530'476
Honoraires et autres services	43'294'100	39'112'300	+10,7	45'232'188
Biens, services divers	8'341'100	7'169'600	+16,3	6'940'271
31 Total	126'941'200	117'106'000	+8,4	126'263'592

Les achats de biens, services et marchandises augmentent de 9,8 millions de francs par rapport au budget 2010 et de 0,7 million de francs par rapport aux comptes 2009.

De cette augmentation totale, en comparaison du budget précédent, 1,3 million de francs (impact net) provient de la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire.

Les principales autres augmentations par rapport au budget 2010 se trouvent au service des ponts et chaussées (véhicules +0,6 million et entretien du réseau routier et des berges +1,2 million), au CPMB, centre financier projet autofinancé (+1,7 million), au CPLN (+1 million pour les loyers des classes-containers), au service financier (+1 million d'avance de frais de poursuites et faillites) et au secrétariat général du DGT (+0,7 million pour le forfait versé au SCAN au titre de la perception des taxes).

Du côté des diminutions, il faut signaler l'entretien et l'exploitation des bâtiments qui diminuent globalement (-1,1 million) au service des bâtiments, en raison du transfert de certaines charges en investissement.

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Variations par rapport au budget 2010 %	Comptes 2009 Fr.
Dettes à court terme	15'000	10'000	+50,0	16'085
Dettes à moyen et long terme	38'590'000	43'743'000	-11,8	42'107'406
Dettes envers les institutions et fondations	140'100	182'200	-23,1	138'459
Autres intérêts passifs	880'000	800'000	+10,0	980'238
32 Total	39'625'100	44'735'200	-11,4	43'242'188

Le tableau du "Service de la dette" figurant à la suite du budget des investissements indique le détail des intérêts sur la dette à moyen et long terme. La diminution des intérêts passifs résulte de l'économie d'intérêts réalisée en raison des conditions particulièrement favorables sur le marché des capitaux lors de renouvellement d'emprunts en 2009 et 2010.

Le montant des intérêts versé aux institutions et fondations est étroitement lié à la position de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts dus aux contribuables en application de la loi fiscale.

Emprunts conclus:

2003	155 millions de francs
2004	390 millions de francs
2005	140 millions de francs
2006	néant
2007	150 millions de francs
2008	162 millions de francs
2009	350 millions de francs

Emprunts à conclure:

2010	112 millions de francs
2011	283 millions de francs (dont 225 millions d'emprunts échus)

Le montant des nouveaux emprunts à conclure en 2011 est estimé sur la base de l'insuffisance de financement prévue au budget 2011 et des emprunts à rembourser cette même année.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>		<i>Comptes</i>					
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Intérêts de la dette	39'625	44'735	43'242	45'438	48'585	56'378	61'994	62'890
./. intérêts actifs sur placements	12'200	13'024	11'154	14'867	14'219	12'698	9'980	6'827
Charge nette	27'425	31'711	32'088	30'571	34'366	43'680	52'014	56'063
Produit de l'impôt direct ¹⁾	887'000	843'200	858'479	871'045	853'609	809'712	755'999	586'176
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	3,09%	3,76%	3,74%	3,51%	4,03%	5,39%	6,88%	9,56%

¹⁾ Sans la contribution aux mesures de crise.

Les effets conjugués de la diminution des intérêts de la dette et de l'augmentation des recettes fiscales contribuent à la diminution de la charge nette d'intérêt.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

	<i>Année</i>	<i>Intérêts passifs</i>	<i>Charges d'intérêt par rapport au total des charges</i>	<i>Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée</i>	<i>Taux moyen des emprunts publics à 8 ans (cantons)</i>
Comptes	2000	66'820'649	4,76	4,416	4,12
	2001	64'586'080	4,54	4,120	3,52
	2002	63'097'968	4,19	3,928	3,28
	2003	63'971'698	4,03	3,777	2,54
	2004	62'889'928	3,78	3,393	2,57
	2005	61'993'573	2,88	3,238	2,07
	2006	56'377'622	3,27	3,255	2,55
	2007	48'584'763	2,72	3,261	2,98
	2008	45'438'220	2,40	3,234	3,02
	2009	43'242'188	2,26	3,053	2,30
Budgets	2010	44'735'200	2,37	2,984	
	2011	39'625'100	2,02	2,429	

La baisse tendancielle des taux sur le marché des capitaux à long terme contribue à la diminution du taux d'intérêt moyen de la dette.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition probable à fin 2010 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante:

Taux	Taux d'intérêt		Créanciers	Montant Fr.	Echéances	
	Montant de la dette Fr.				Année de rembours.	Montant Fr.
1,875%	100'000'000					
1,900%	50'000'000	Banques	572'000'000	2011	225'000'000	
2,000%	50'000'000			2012	150'000'000	
2,240%	40'000'000	Emprunts publics	250'000'000	2013	100'000'000	
2,250%	10'000'000			2014	100'000'000	
2,375%	20'000'000	Placements privés	305'000'000	2015	150'000'000	
2,400%	80'000'000			2016	50'000'000	
2,500%	62'000'000	Diverses compagnies	80'000'000	2017	90'000'000	
2,550%	100'000'000	d'assurances		2018	50'000'000	
2,625%	150'000'000			2019	70'000'000	
2,768%	20'000'000	Caisse de pensions de	40'000'000	2020	100'000'000	
2,790%	50'000'000	l'Etat de Neuchâtel		2021	50'000'000	
2,875%	50'000'000			2022	60'000'000	
3,050%	50'000'000	Diverses caisses de	50'000'000	2023	62'000'000	
3,070%	50'000'000	pensions privées		2025	50'000'000	
3,080%	50'000'000					
3,125%	50'000'000	Centrale de	10'000'000			
3,375%	50'000'000	compensation de l'AVS				
3,830%	50'000'000	Genève				
3,990%	125'000'000					
4,000%	60'000'000					
4,250%	40'000'000					
	1'307'000'000		1'307'000'000		1'307'000'000	
	Échéances 2011:	Prêts d'établissements bancaires de 2001			110'000'000	
		Prêt d'un établissement bancaire de 2005			40'000'000	
		Placement privé de 2001			75'000'000	
	Total				225'000'000	

Amortissements

Amortissements	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Variations par rapport au budget 2010 %	Comptes 2009 Fr.
Patrimoine financier	25'911'000	28'324'900	-8,5	26'503'125
Patrimoine administratif:	77'748'500	79'669'000	-2,4	80'933'364
- Immobilisations en cours et productives	77'738'500	79'659'000	-2,4	80'903'728
- Installations des services externes et divers	10'000	10'000	0,0	29'636
33 Total	103'659'500	107'993'900	-4,0	107'436'489

Les amortissements du patrimoine financier passent de 28,3 millions de francs au budget 2010 à 25,9 millions de francs au budget 2011. Cette variation (-2,4 millions) provient essentiellement d'une diminution des non-valeurs fiscales pour 4 millions de francs et d'une augmentation des pertes sur débiteurs pour 1,7 million de francs du service de la justice.

Les amortissements du patrimoine administratif diminuent de 1,9 million de francs par rapport au budget 2010.

Cette diminution s'explique en partie par les variations suivantes:

- Fin de l'amortissement de divers objets en 2010 et 2011 du service des ponts et chaussées (-1,8 million);
- Fin de l'amortissement de divers objets en 2010 et 2011 au titre des constructions scolaires (-1,1 million);
- Dernier amortissement du crédit d'équipements informatiques pour la période quadriennale 2003-2006 et amortissement extraordinaire en 2010 du crédit d'équipements informatiques pour la période quadriennale 2007-2010 de l'université (-2,4 millions);
- Amortissement en 2011 du solde du crédit de la participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau (-0,9 million);
- 1^{er} amortissement en 2011 du capital de dotation de NOMAD (+3,1 millions);
- Augmentation de l'amortissement du TransRun suite à l'accroissement des dépenses prévues en 2010 (+0,8 million);
- Amortissement plus important en 2011 suite à la tranche de paiement prévue en 2010 concernant la participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM (+0,7 million).

Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Budget 2011</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Variations</i>	<i>Comptes 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>budget 2010</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	7'000'000	7'081'600	-1,2	5'986'830
Part communale aux redevances	529'600	480'000	+10,3	491'077
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'000	2'815'000	0,0	2'815'000
34 Total	10'344'600	10'376'600	-0,3	9'292'907

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques restent parfaitement stables par rapport à 2010, la différence entre les deux budgets étant minime.

La part communale aux redevances enregistre une légère augmentation, de l'ordre de 10%, car les redevances des établissements publics devraient augmenter en 2011.

La contribution à la compensation des cas de rigueur (RPT) est strictement identique à la contribution 2010, du fait que les cantons bénéficiaires (dont Neuchâtel) restent les mêmes en 2011. Les montants versés au titre des cas de rigueur ne peuvent diminuer que si l'un des cantons bénéficiaires perd son droit à la compensation en devenant un canton à fort potentiel de ressources.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques				
	<i>Budget 2011</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Variations</i>	<i>Comptes 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>budget 2010</i>	
			<i>%</i>	
Confédération (documents d'identité, etc.)	670'000	667'500	+0,4	913'997
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, universités, etc.)	79'604'700	74'905'500	+6,3	68'943'240
Communes (protection civile, formation, informatique, etc.)	7'953'800	8'192'000	-2,9	9'333'505
35 Total	88'228'500	83'765'000	+5,3	79'190'742

Les dédommagements à des collectivités publiques augmentent de 4,5 millions de francs par rapport au budget 2010. Cette hausse provient pour l'essentiel des dédommagements versés aux autres cantons (+4,7 millions), compensée en partie par la diminution des dédommagements versés aux communes (-0,2 million). Quant aux montants dus à la Confédération, ils sont en baisse par rapport aux comptes 2009, mais stables en regard du budget 2010.

La baisse des montants versés à la Confédération par rapport aux comptes 2009 s'explique par la diminution de la demande de pièces d'identité (-0,3 million). Cette diminution est déjà intégrée dans le budget 2010 qui est comparable au budget 2011.

La hausse du montant consacré à la formation HES (+2,9 millions) et aux autres formations post-obligatoires (+1,2 million) explique la majeure partie de la variation des dédommagements versés aux autres cantons. Le montant consacré aux placements pénaux hors canton augmente de 1,4 million de francs, en raison d'une part des travaux de rénovation et de construction en cours dans les établissements pénitentiaires cantonaux, et d'autre part avec la réorganisation du pouvoir judiciaire dès janvier 2011.

La baisse des dédommagements versés aux communes est essentiellement due à la diminution de 0,1 million au titre des mandats informatiques effectués par celles-ci.

Subventions accordées

Subventions accordées	Budget 2011	Budget 2010	Variations par rapport au budget 2010	Comptes 2009
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Confédération (Alfa, LACI)	6'683'000	5'857'000	+14,1	6'827'685
Cantons (prom. économique, etc.)	876'300	1'478'600	-40,7	1'473'776
Communes (écoles, protection civile, etc.)	96'146'500	98'707'200	-2,6	100'435'472
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	426'178'700	438'304'000	-2,8	447'422'793
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPAs, etc.)	110'861'200	74'822'000	+48,2	59'879'754
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, etc.)	154'796'500	147'979'600	+4,6	153'337'045
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, hospitalisations hors canton, etc.)	234'042'500	226'634'700	+3,3	202'343'134
36 Total	1'029'584'700	993'783'100	+3,6	971'719'660

Les subventions accordées augmentent de 35,8 millions de francs par rapport au budget 2010, mais de fortes variations, tant positives que négatives, sont constatées au sein de ce groupe.

Ainsi, contribuent à la hausse les subventions pour les établissements médico-sociaux (+34,3 millions en raison de l'entrée en vigueur de la révision LAMal au 1^{er} janvier 2011), les charges d'aide matérielle (+10,2 millions), les établissements spécialisés (+6,4 millions), les hôpitaux de soins physiques (+5,4 millions), le maintien à domicile (+2,4 millions), les traitements des enseignants communaux (+1,6 million) ou encore l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants (+1 million). A la baisse, citons principalement la diminution des prestations complémentaires AVS de 22,3 millions de francs en lien avec l'entrée en vigueur de la révision LAMal au 1^{er} janvier 2011. Relevons ensuite la baisse de divers subsides aux communes (-3,4 millions à travers le fonds d'aide aux communes, le fonds destiné aux réformes de structures des communes et le fonds des eaux), des subventions pour les chômeurs en fin de droit (-2,5 millions), des mesures d'intégration en entreprise (-2,3 millions), du montant consacré au contentieux LAMal (-1,7 million) et la sortie du subventionnement des organisations sportives (-1,2 million) hors du giron de l'Etat.

L'augmentation de 0,8 million de francs des subventions à la Confédération concerne presque exclusivement le financement à la LACI par le fonds d'intégration professionnelle (+1 million) partiellement compensé par une diminution du montant des allocations familiales pour les travailleurs agricoles (-0,2 million).

Le montant des subventions accordées aux cantons diminue de près de 41% en raison de la baisse de 0,6 million de francs dédiés à la promotion économique.

La diminution nette de 2,6 millions de francs des subsides aux communes résulte en particulier de la baisse des aides financières accordées par le biais du fonds des eaux (-1,5 million dû à l'absorption des changements de pratique comptable en terme d'amortissement sur 2010 et 2011), du fonds destiné aux réformes de structures des communes (-1 million) et du fonds d'aide aux communes (-0,8 million), même si le montant dédié à la péréquation verticale augmente de 0,1 million de francs. En contrepartie, les subsides versés au titre des traitements des enseignants augmentent de 1,6 million de francs en raison de la progression salariale prévue en 2011.

La diminution de 12,1 millions de francs des subventions accordées aux propres établissements est déterminée par la baisse des prestations complémentaires AVS de 22,3 millions de francs (conséquence des modifications dans le financement des soins de longue durée induit par la révision de la LAMal). Cette tendance à la baisse est compensée partiellement par une hausse de la subvention dévolue aux hôpitaux de soins physiques (+5,4 millions avec l'indexation des salaires et des biens, services et marchandises) et une augmentation des prestations complémentaires AI (+4 millions partant du constat du budget 2010 insuffisant).

Les subsides alloués aux sociétés d'économie mixte (+36 millions) augmentent fortement surtout en raison du nouveau mode de financement des soins de longue durée qu'implique l'entrée en vigueur de la révision LAMal au 1^{er} janvier 2011, avec une hausse des subsides pour les établissements médico-sociaux de 34,3 millions de francs. Les entreprises de transports voient aussi leurs subventions progresser de 1,6 million de francs.

Globalement, les subventions aux institutions privées augmentent de 6,8 millions de francs, mais l'évolution est contrastée au sein de ce groupe. Les hausses les plus marquées concernent les établissements spécialisés dont les subventions augmentent de 4,5 millions au titre de l'indexation salariale (institutions dans le canton) et de 1,9 million pour assumer la progression du coût des placements hors canton. Les coûts du secteur du maintien à domicile progressent aussi de 2,4 millions de francs, et l'accueil de la petite enfance voit ses moyens augmentés de 1 million de francs. Les baisses les plus marquées, en terme absolu, concernent les mesures d'intégration professionnelle (-2,3 millions partant du constat du budget 2010 surévalué) et la sortie du cadre de l'Etat des aides aux organisations sportives (-1,2 million).

La hausse des aides aux personnes physiques et morales est de 7,4 millions de francs. La progression la plus importante concerne les charges d'aide matérielle (+10,2 millions) qui intègre déjà les effets négatifs attendus en cas d'acceptation par le peuple de la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Le succès du programme d'assainissement énergétique des bâtiments engendre aussi une hausse des subsides aux personnes physiques (+1,5 million). Pour ce qui concerne les baisses de subventions, citons une diminution des aides accordées aux chômeurs en fin de droit (-2,5 millions partant du constat du budget 2010 surévalué) et une diminution des montants prévus au titre du contentieux de l'assurance-maladie (-1,7 million). Ce dernier devrait en effet diminuer avec l'augmentation des subsides prévue en 2011 (+4,5% pour tenir compte de l'évolution des primes moyennes et de l'atténuation des effets de seuil). Les subsides LAMal diminuent de 0,6 million, mais le budget 2010 comprenait 4,5 millions de francs supplémentaires qui n'ont pas pu être utilisés (plan de relance de la Confédération abandonné) signifiant une progression "réelle" de 3,9 millions de francs pour les subsides en 2011.

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques liées aux subventions redistribuées et à redistribuer se fait conjointement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes) et les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.).

Subventions redistribuées	<i>Budget 2011</i> Fr.	<i>Budget 2010</i> Fr.	<i>Variations par rapport au budget 2010</i> %	<i>Comptes 2009</i> Fr.
Confédération (agriculture, sylviculture, enseignement et formation, etc.)	87'825'500	88'043'400	-0,2	81'183'924
Cantons (politique régionale)	430'600	398'500	+8,1	109'375
Communes (tourisme et enseignement spécialisé)	870'000	1'315'000	-33,8	1'434'390
37 et 47 Total	89'126'100	89'756'900	-0,7	82'727'689

Les subventions redistribuées évoluent de manière stable. Avec un montant total de 89,1 millions de francs, elles sont quasi identiques à celles qui figurent au budget 2010. Nous rappelons que l'augmentation des charges (groupe 37) implique nécessairement une augmentation identique des revenus (groupe 47) et vice-versa. La variation des rubriques d'une année à l'autre est par conséquent totalement neutre pour le budget de l'Etat.

Les subventions redistribuées les plus importantes concernent les paiements directs dans le domaine de l'agriculture (75,2 millions). Ces subventions sont donc versées par la Confédération au canton qui les redistribue intégralement aux agriculteurs. Les améliorations foncières et les constructions rurales donnent également lieu à une redistribution des subventions fédérales (3,1 millions), tout comme certaines mesures d'entretien pour les forêts (1,7 million).

Les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent également par les comptes de l'Etat (service des établissements spécialisés) qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions qui seront versées en 2011 atteignent 3,5 millions de francs.

Environ 3,6 millions de francs sont comptabilisés en charges et en revenus dans le fonds de politique régionale au titre des subventions fédérales à redistribuer pour différents projets. Signalons que le canton de Neuchâtel est responsable de la gestion financière de certains volets intercantonaux. Cela signifie qu'il reçoit et gère la participation fédérale pour l'ensemble des cantons partenaires et qu'il reverse ce montant aux bénéficiaires qui développent les projets (cela explique le montant de 430.600 francs versé par les cantons dans le tableau ci-dessus).

S'agissant des subventions provenant des communes, elles ne concernent plus, en 2011, que les parts en faveur de Tourisme neuchâtelois (870.000 francs). En 2009 et 2010, des montants relatifs à la participation des communes aux trois écoles spécialisées figurent encore dans cette catégorie. Dorénavant, la facturation se fera directement par les institutions.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques ne peut se faire que conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution par voie budgétaire figurant dans les opérations internes.

OPÉRATIONS INTERNES

	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Ecart %	Comptes 2009 Fr.
Bonifications budgétaires aux fonds	18'990'000	11'406'000	+66,5	28'779'625
Transferts interservices et interfonds	14'210'000	14'172'600	+0,3	12'076'122
Prélèvements budgétaires dans les fonds	3'503'500	5'086'200	-31,1	5'786'008
39 et 49 Total	36'703'500	30'664'800	+19,7	46'641'755

L'attribution au fonds d'aide aux communes a été réintroduite en 2011 alors qu'elle avait été suspendue l'année précédente.

L'augmentation de la bonification au fonds de promotion de l'économie découle d'un prélèvement à la fortune inférieur à l'année précédente.

L'augmentation de la bonification au fonds pour l'intégration professionnelle est destinée à couvrir les dépenses de l'année courante. Les possibilités de prélèvement à la fortune du fonds sont restreintes.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Ecart Fr.	Comptes 2009 Fr.
Fonds d'aide aux communes	2'700'000	0	+2'700'000	2'767'125
Fonds de politique régionale	1'550'000	2'000'000	-450'000	482'000
Fonds des routes communales	834'000	810'000	+24'000	828'500
Fonds d'aide au logement	1'500'000	1'550'000	-50'000	1'000'000
Fonds cantonal de l'énergie	0	0	0	425'000
Fonds de promotion de l'économie	8'510'000	5'950'000	+2'560'000	12'587'900
Fonds pour l'intégration professionnelle	3'600'000	800'000	+2'800'000	10'323'100
Fonds pour activités culturelles et artistiques	100'000	130'000	-30'000	200'000
Fonds d'encouragement cinématographique	196'000	166'000	+30'000	166'000
Total	18'990'000	11'406'000	+7'584'000	28'779'625

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS À LA FORTUNE DES FONDS

	<i>Budget 2011</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2010</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2009</i> <i>Fr.</i>
380 Attributions à la fortune des fonds	2'635'500	125'500	8'226'050
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds	24'597'400	38'670'800	18'802'228
Variation annuelle de la fortune des fonds	-21'961'900	-38'545'300	-10'576'178

La diminution des prélèvements à la fortune des fonds est étroitement liée au volume des charges supportées notamment par le fonds d'aide aux communes, le fonds destiné aux réformes de structures des communes, le fonds des eaux, le fonds d'intégration professionnel et le fonds de promotion de l'économie.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	<i>Budget 2011</i> <i>Fr.</i>	<i>Budget 2010</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2009</i> <i>Fr.</i>
381 Attributions aux réserves	580'000	595'000	19'145'794
./. 481 Prélèvements aux réserves	12'886'200	1'621'200	5'956'409
Variation annuelle des réserves	-12'306'200	-1'026'200	+13'189'385

Les attributions aux réserves sont les suivantes: Fr.

- Réserve de la dîme de l'alcool 580.000

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- SIEN, entité neuchâteloise 121.200
- Provision pour travaux archéologiques relatifs à l'A5 65.000
- Réserve pour investissements d'intérêt économique 12.000.000
- Provision ODM (service des migrations) 700.000

Le prélèvement de 12 millions de francs à la réserve pour investissements d'intérêt économique est principalement lié au financement du surcroît d'investissement dû à Microcity.

Recettes fiscales

Recettes fiscales	<i>Budget 2011</i> Fr.	<i>Budget 2010</i> Fr.	<i>Variations par rapport au budget 2010</i> %	<i>Comptes 2009</i> Fr.
Impôt sur revenu et fortune (y compris impôt à la source et travailleurs frontaliers)	750'000'000	770'200'000	-2,6	751'008'975
Impôt sur bénéfice et capital	137'000'000	73'000'000	+87,7	107'469'908
Impôt foncier	5'500'000	6'000'000	-8,3	5'967'633
Impôt sur gains en capital / immobiliers	19'250'000	20'000'000	-3,8	23'376'611
Droits de mutations	24'000'000	24'750'000	-3,0	27'161'340
Impôt sur successions et donations	19'000'000	19'500'000	-2,6	24'261'320
Taxes sur véhicules et bateaux	43'311'400	42'087'300	+2,9	43'016'889
40 Total	998'061'400	955'537'300	+4,5	982'262'676

Impôt direct des personnes physiques

La répercussion de la crise sur la marche du travail et sur l'économie, et par conséquent sur les revenus et le taux de chômage, influencera les recettes des personnes physiques qui devraient au mieux accuser un net tassement de leur progression.

Sur la base des taxations 2009 en cours, des adaptations de tranches 2010 ainsi que des perspectives économiques, le service des contributions estime à 716 millions de francs les recettes fiscales des personnes physiques en 2011. Cela représente une stagnation par rapport à 2009 et une baisse en regard du budget 2010. Nous constatons que les contribuables adaptent immédiatement leurs tranches lorsque leur revenu (salaire) baisse, mais sont nettement moins réactifs lorsque leur revenu augmente. Si les salaires de base seront un peu plus élevés en 2010, il est quasiment certain que les bonus 2010 le seront également, mais dans des proportions moindres. La difficulté est de définir l'impact de la reprise économique sur les revenus 2010 et par conséquent d'évaluer les recettes fiscales 2011 qui seront influencées par les revenus réalisés en 2010.

Les recettes découlant de l'impôt des frontaliers devraient être stables et avoisiner les 7 millions de francs, montant qui correspond aux versements effectués par la France ces deux dernières années.

L'impôt à la source devrait certainement enregistrer une légère hausse.

Impôt direct des personnes morales

L'effet de la réforme de l'imposition des personnes morales adoptée par le Grand conseil va engendrer une augmentation importante des recettes fiscales. En effet, certaines sociétés ont déjà planifié une augmentation de leurs revenus et ont décidé d'intensifier leurs activités dans le canton.

Contrairement à ce que nous pensions l'année dernière, la conjoncture économique semble déjà reprendre dans le deuxième semestre 2010, ce qui aura pour conséquence des taxations supérieures à celles que nous enregistrons actuellement pour l'année 2009.

<i>Impôt foncier</i>	L'impôt foncier comprend l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Le montant de cet impôt fluctue peu. Le montant porté au budget correspond au montant moyen sur les dernières années.
<i>Impôt sur les gains immobiliers et droits de mutations (lods)</i>	Le produit de ces deux impôts devrait fléchir quelque peu, sans pour autant accuser une chute brutale en raison de la conjoncture. En effet, en période de crise, la pierre demeure un bon placement. D'autre part, des opérations importantes souvent liées à des restructurations engendrent un montant d'impôt très élevé.
<i>Autres recettes</i>	Par nature imprévisibles, les recettes des impôts sur les successions et les donations ont été évaluées de manière prudente sur la base de l'évolution moyenne de ces dernières années. Dans un climat de consommation plus frileux, les taxes sur les véhicules ne devraient pas beaucoup varier.

RECETTES FISCALES COMPARÉES AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	<i>Budget 2011 Fr.</i>	<i>Budget 2010 Fr.</i>	<i>Comptes 2009 Fr.</i>	<i>Comptes 2008 Fr.</i>	<i>Comptes 2007 Fr.</i>
<i>Produit de l'impôt direct cantonal</i>					
Impôt direct personnes physiques ¹⁾	750'000'000	770'200'000	751'008'975	748'760'472	724'114'776
Impôt direct personnes morales	137'000'000	73'000'000	107'469'908	122'644'296	129'494'286
Total	887'000'000	843'200'000	858'478'883	871'404'768	853'609'062
Impôt foncier	5'500'000	6'000'000	5'967'633	6'643'437	5'295'949
Impôt sur gains en capital / immobiliers	19'250'000	20'000'000	23'376'611	21'989'464	23'119'712
Droits de mutations	24'000'000	24'750'000	27'161'340	27'052'487	27'225'775
Impôts sur successions et donations	19'000'000	19'500'000	24'261'320	22'128'109	17'922'153
Recettes fédérales:					
- Impôt fédéral direct ²⁾	45'000'000	40'000'000	46'118'730	55'182'248	112'606'435
- Impôt anticipé et taxe d'exemption	8'796'000	7'150'000	10'368'889	15'017'073	15'235'535
- Droits sur les carburants	10'074'000	10'500'000	10'787'768	10'699'281	16'373'577
- Redevance poids lourds	9'302'000	10'500'000	10'110'656	11'360'318	9'125'783
- Régie des alcools	580'000	575'000	629'494	601'771	574'020
Taxes sur véhicules, cycles et bateaux	43'311'400	42'087'300	43'016'889	42'157'395	41'589'005

- 1) Y compris l'impôt à la source et les impôts des travailleurs frontaliers (versements compensatoires) ;
- 2) La part des cantons à l'IFD est passée de 30% à 17% en 2008 (RPT).

Revenus des biens

Revenus des biens				
	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Variations par rapport au budget 2010 %	Comptes 2009 Fr.
Banques	938'000	852'600	+10,0	570'354
Créances	9'720'000	10'485'800	-7,3	9'047'204
Titres	823'300	951'300	-13,5	970'401
Immeubles du patrimoine financier	719'000	734'600	-2,1	566'390
Gains sur placements	4'820'000	7'150'000	-32,6	6'908'098
Prêts du patrimoine administratif	2'500	3'000	-16,7	2'164
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	23'350'000	25'600'000	-8,8	25'000'000
Immeubles du patrimoine administratif	6'624'900	7'045'900	-6,0	6'170'988
Autres revenus	26'050'000	24'000	>1'000	457'182
42 Total	73'047'700	52'847'200	+38,2	49'692'781

Les revenus des biens augmentent globalement de 20,2 millions de francs par rapport au budget 2010.

Les gains sur placements diminuent fortement, en raison principalement d'une opération extraordinaire qui avait été inscrite au budget 2010. Il s'agit de la plus-value qui était prévue sur la vente des bâtiments de La Chaux-de-Fonds et du Nid-du-Crô au SCAN, pour un montant total de 3,5 millions de francs en 2010.

La participation au bénéfice de la BCN diminue de 1 million de francs, par rapport au budget précédent, ceci en raison du résultat 2011 de la BCN prévu à la baisse. Les intérêts sur le capital de dotation de la BCN diminuent également de 1,2 million de francs suite au remboursement partiel du capital de dotation.

Au niveau des autres revenus, l'importante augmentation provient principalement de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'Etat, d'un montant total de 25 millions de francs, et dans une moindre mesure d'une nouvelle disposition légale instituant une rémunération de la garantie de l'Etat d'un montant de 1 million de francs.

Contributions

Contributions	<i>Budget 2011</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Variations par rapport au budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	30'214'700	29'484'600	+2,5	28'929'478
Ecolages	12'972'100	11'666'900	+11,2	11'716'702
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	20'420'700	20'957'900	-2,6	23'040'996
Ventes	6'067'000	4'878'700	+24,4	6'591'374
Dédommagements de tiers	20'080'900	17'979'400	+11,7	23'284'694
Amendes	21'816'200	24'507'900	-11,0	19'947'119
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'872'300	2'093'000	+37,2	2'791'635
Autres contributions	11'064'700	11'370'700	-2,7	22'436'533
43 Total	125'508'600	122'939'100	+2,1	138'738'531

Par rapport au budget 2010, les revenus provenant des contributions augmentent globalement de 2,6 millions de francs.

Les ventes augmentent principalement en raison des recettes du CPMB (centre financier autofinancé "Projets"), qui ne figuraient pas au budget 2010 (+0,3 million ventes à des tiers et +0,7 million ventes cafétéria).

Au niveau des amendes, la police neuchâteloise prévoit une diminution de 3,2 millions de francs par rapport au budget 2010. Les comptes 2010 révèlent une diminution des recettes des radars.

La hausse des prestations effectuées par les collectivités pour investissements résulte principalement de l'activation des charges liées au redressement des finances (selon décret voté par le Grand Conseil).

Parts et recettes sans affectation

Parts et recettes sans affectation				
	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Variations par rapport au budget 2010 %	Comptes 2009 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	14'005'000	11'736'000	+19,3	4'183'595
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	22'924'000	22'607'000	+1,4	22'835'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	14'124'000	12'972'000	+8,9	11'851'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'833'000	108'833'000	0,0	108'833'000
Impôt fédéral direct	45'000'000	40'000'000	+12,5	46'118'730
Impôt anticipé	8'146'000	6'500'000	+25,3	9'579'000
Impôt épargne UE	475'000	200'000	+137,5	380'777
Taxe d'exemption du service militaire	650'000	650'000	0,0	789'889
Bénéfice de la Banque nationale suisse	36'980'000	37'300'000	-0,8	36'925'720
Droits sur les carburants	10'074'000	10'500'000	-4,0	10'787'768
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	580'000	575'000	-0,9	629'494
Redevance poids lourds	9'302'000	10'500'000	-11,4	10'110'657
44 Total	271'093'000	262'373'000	+3,3	263'024'630

La part du canton aux recettes sans affectation augmente de 3,3% par rapport à 2010, générant une recette supplémentaire de plus de 8,7 millions de francs.

Au total, les montants octroyés au canton dans le cadre de la RPT 2011 s'élèveront à 159,9 millions de francs. Ceux-ci sont en augmentation de 2,3 millions de francs au titre de la péréquation des ressources et de 1,5 million de francs au titre de la compensation des charges excessives. Les augmentations résultent de la baisse de l'indice de ressources du canton (de 95,2 à 94,1) pour la péréquation et de l'adaptation au renchérissement pour la compensation des charges.

Différents impôts perçus par la Confédération (IFD, impôt anticipé, impôt épargne UE) devraient également être en augmentation selon les estimations de l'Administration fédérale des finances.

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques				
	<i>Budget 2011</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Variations par rapport au budget 2010</i>	<i>Comptes 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	4'414'400	4'377'200	+0,8	7'574'883
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	32'176'300	31'123'500	+3,4	35'300'484
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	13'367'400	13'176'300	+1,5	11'969'605
45 Total	49'958'100	48'677'000	+2,6	54'844'972

Les dédommagements de collectivités publiques augmentent de 1,3 million de francs par rapport au budget 2010.

Les dédommagements perçus de la Confédération sont relativement stables et n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'augmentation de 1,1 million de francs des indemnités provenant des cantons s'explique par une hausse des participations versées dans le domaine de la formation (+0,8 million). L'école régionale d'aspirants policiers (ERAP) voit aussi ses contributions d'autres cantons augmenter (+0,5 million).

Les indemnités versées par les communes diminuent de 0,2 million de francs. Une baisse de 0,1 million de francs est enregistrée dans le cadre des mandats de police de proximité et des mandats informatiques conclus avec les communes. En revanche, le montant global des indemnités des communes versé au titre des documents d'identité et du fonds de l'encouragement du cinéma augmente de 0,3 million de francs environ.

Subventions acquises

Subventions acquises	Budget 2011 Fr.	Budget 2010 Fr.	Variations par rapport au budget 2010 %	Comptes 2009 Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	151'618'900	156'537'400	-3,1	149'263'167
Cantons		0		
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	88'135'300	82'599'600	+6,7	77'803'909
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'370'400	1'125'700	+21,7	1'417'583
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	1'835'200	3'951'500	-53,6	3'726'721
46 Total	242'959'800	244'214'200	-0,5	232'211'380

Les subventions acquises diminuent globalement de 1,3 million de francs par rapport au budget 2010.

La diminution de 4,9 millions de francs des subventions de la Confédération est due pour l'essentiel à la baisse de 7,7 millions de francs au titre des prestations complémentaires AVS, puisque celles-ci diminuent de 22,3 millions avec l'entrée en vigueur de la révision LAMal au 1^{er} janvier 2011. Une baisse est aussi observée au niveau des aides fédérales pour les subsides LAMal (-1,4 million), étant donnée que le budget 2010 prévoyait une aide ponctuelle de 4,5 millions de francs (plan de relance finalement rejeté par les Chambres fédérales). A la hausse, mentionnons les subventions fédérales pour les différentes filières de formation (+3,6 millions), celles concernant le domaine de la migration (+0,9 million) et celles visant à promouvoir les économies d'énergie à travers la rénovation des bâtiments (+0,5 million).

Les subventions reçues des communes s'accroissent de 5,5 millions de francs. Cela concerne principalement, à hauteur de 6,1 millions de francs, le secteur de l'aide sociale en raison de l'augmentation importante des charges d'aide matérielle (participation des communes à hauteur de 60%). La part des communes pour les entreprises de transport augmente quant à elle de 0,7 million de francs et celle pour les programmes d'insertion de 0,5 million de francs. En revanche, du fait de la diminution des dépenses via le fonds d'intégration professionnelle, la part des communes à ce titre diminue de 1,8 million de francs.

Dans le chapitre des autres subventions, il faut noter la suppression de la subvention pour les organisations sportives, dont le financement était assuré par la loterie romande (-2 millions provenant du Sport-toto), puisque ces types d'aides vont sortir du giron de l'Etat dès 2011.

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités a fait l'objet d'un examen approfondi à la fin de l'année 2009, sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques. Cette analyse a débouché dans plusieurs cas sur une reclassification des rubriques. Les montants concernant le budget 2010 ont été recalculés de façon à prendre en compte ces modifications.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Budget 2011		Budget 2010	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	62,7	4,8	76,2	6,1
Sécurité publique	85,7	6,6	71,2	5,7
Enseignement et formation	395,7	30,4	394,1	31,6
Culture et loisirs	14,3	1,1	14,4	1,2
Santé	331,5	25,5	285,7	22,9
Prévoyance sociale	279,0	21,4	276,1	22,2
Trafic	90,3	6,9	87,0	7,0
Protection et aménagement de l'environnement	17,2	1,3	16,1	1,3
Économie publique	25,1	1,9	24,4	2,0
Sous-total	1'301,4	100,0	1'245,4	100,0
Finances et impôts	-1'282,3		-1'211,5	
Total (excédent de charges)		19,1		33,9

Avec une part de 30,4%, le secteur de l'enseignement et de la formation demeure le plus important. Il est suivi par celui de la santé (25,5%) et celui de la prévoyance sociale (21,4%). A eux trois, ces secteurs absorbent plus des trois quarts des charges nettes de l'Etat.

L'augmentation importante des charges nettes du secteur de la santé par rapport au budget 2010 (+46 millions) résulte essentiellement de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la révision LAMal (modification du financement des soins de longue durée). L'incidence financière brute peut être estimée à plus de 34 millions de francs. L'augmentation des subventions versées à HNe ainsi que dans le domaine de l'aide et des soins à domicile (indexation) s'élève à quelque 8 millions de francs. Signalons encore que l'assainissement de NOMAD en 2010 va induire un premier amortissement de 3 millions de francs au budget 2011.

Malgré une diminution globale importante des subventions versées au titre des prestations complémentaires AVS du fait de l'entrée en vigueur de la révision LAMal (voir ci-dessus), le secteur "Prévoyance sociale" augmente légèrement par rapport au budget 2010 (+3 millions). L'augmentation des prestations complémentaires AI, l'augmentation des subventions versées aux établissements spécialisés et l'augmentation des charges d'aide matérielle (intégration des effets de la révision LACI) aboutissent à des charges supplémentaires de l'ordre de 14 millions de francs.

Les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" augmentent également de manière modérée malgré les 2 millions de francs supplémentaires versés à la HES-SO au titre des contributions cantonales à cet établissement.

L'augmentation importante du secteur "Sécurité publique" (+14 millions) découle de la nouvelle organisation des autorités judiciaires et de l'augmentation des charges de personnel à la police cantonale.

L'augmentation du secteur "Trafic" (+3 millions) concerne essentiellement les subventions versées aux entreprises de transports (nouveau matériel roulant, renforcement de l'offre et diminution de la quote-part fédérale).

La diminution des charges nettes du secteur "Administration générale" (-13 millions) découle principalement du revenu concernant le prélèvement de 12 millions de francs à la réserve pour investissements d'intérêt économique qui a été constituée lors de la clôture des comptes 2009.

Enfin l'amélioration de près de 71 millions de francs constatée dans le secteur "Finances et impôts" s'explique par deux éléments: l'augmentation globale des recettes fiscales (augmentation de 64 millions pour les personnes morales et diminution de 15 millions pour les personnes physiques) et le versement de 25 millions de francs de la BCN à l'Etat au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation.

Budget des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices et des budgets 2011 et 2010 se présentent comme suit:

Budget des investissements (En milliers de francs)	Budgets		Comptes				
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Dépenses d'investissements	129'664	113'460	92'254	141'335	102'359	132'651	150'231
./. Recettes	46'099	48'737	42'422	50'237	58'995	83'587	86'580
Dépenses nettes	83'565	64'723	49'832	91'098	43'364	49'064	63'651
./. Amortissements à charge du compte de fonctionnement	77'739	79'659	80'904	84'772	77'107	78'914	77'417
Variation nette du bilan	5'826	-14'936	-31'072	6'326	-33'743	-29'850	-13'766

Les dépenses brutes sont supérieures de 16 millions de francs par rapport à celles prévues au budget 2010 et les dépenses nettes augmentent de 18,8 millions de francs.

Les crédits en cours de réalisation affichent des dépenses nettes à hauteur de 71,1 millions de francs contre 43,1 millions au budget 2010 (+28 millions). Les variations les plus importantes sont les suivantes:

- Etude et construction du bâtiment de la microtechnique, Microcity (+21,4 millions);
- Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes (+3 millions);
- Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier (+2,9 millions).

En ce qui concerne les crédits à solliciter, les dépenses nettes se montent à 12,5 millions de francs au budget 2011 contre 21,6 millions au budget 2010 (-9,1 millions).

Cette diminution a été nécessaire étant donné l'augmentation importante des crédits en cours de réalisation, notamment dans le but de pouvoir concrétiser le projet "Microcity" tout en respectant le mécanisme du frein à l'endettement.

Récapitulation des investissements par départements et par objets

Récapitulation des investissements par départements et par objets	Budget 2011			Budget 2010			Comptes 2009		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Par départements</i>									
Autorités	2'400'000.00	0.00	2'400'000.00	1'500'000.00	500'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Préposé gestion information	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCFI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorités judiciaires	1'055'000.00	0.00	1'055'000.00	1'780'000.00	0.00	1'780'000.00	0.00	0.00	0.00
Justice, sécurité et finances	13'520'000.00	1'308'100.00	12'211'900.00	12'823'000.00	2'072'000.00	10'751'000.00	6'103'723.43	246'941.35	5'856'782.08
Santé et affaires sociales	0.00	0.00	0.00	210'000.00	0.00	210'000.00	450'000.00	0.00	450'000.00
Gestion du territoire	72'205'200.00	44'485'800.00	27'719'400.00	71'151'000.00	44'210'600.00	26'940'400.00	58'729'897.94	36'515'051.09	22'214'846.85
Economie	10'180'000.00	115'000.00	10'065'000.00	7'060'000.00	0.00	7'060'000.00	2'844'934.05	115'000.00	2'729'934.05
Education, culture et sports	30'304'200.00	190'000.00	30'114'200.00	18'935'900.00	1'954'200.00	16'981'700.00	24'125'642.63	5'545'247.30	18'580'395.33
Total	129'664'400.00	46'098'900.00	83'565'500.00	113'459'900.00	48'736'800.00	64'723'100.00	92'254'198.05	42'422'239.74	49'831'958.31
<i>Par objets</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	52'838'400.00	1'498'100.00	51'340'300.00	37'710'000.00	4'059'200.00	33'650'800.00	33'133'940.86	5'810'976.65	27'322'964.21
Routes cantonales	14'120'000.00	2'340'000.00	11'780'000.00	14'865'000.00	5'725'000.00	9'140'000.00	6'820'087.55	1'722'040.75	5'098'046.80
Route nationale 5	42'050'000.00	37'136'000.00	4'914'000.00	35'558'000.00	31'546'600.00	4'011'400.00	37'424'230.80	33'667'433.59	3'756'797.21
Correction et régulation des eaux	1'640'000.00	560'000.00	1'080'000.00	2'650'000.00	840'000.00	1'810'000.00	873'197.30	487'636.75	385'560.55
Epuration des eaux	4'490'000.00	3'490'000.00	1'000'000.00	5'700'000.00	5'200'000.00	500'000.00	6'898'519.80	113'240.00	6'785'279.80
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2'800'000.00	0.00	2'800'000.00	2'600'000.00	0.00	2'600'000.00	2'496'299.40	140'000.00	2'356'299.40
Bâtiments scol.communaux et installations sportiv	2'266'200.00	0.00	2'266'200.00	3'676'900.00	0.00	3'676'900.00	1'869'180.05	0.00	1'869'180.05
Entreprises de transports privées, aéroports	5'584'700.00	309'800.00	5'274'900.00	7'400'000.00	366'000.00	7'034'000.00	861'983.45	365'912.00	496'071.45
Divers	3'875'100.00	765'000.00	3'110'100.00	3'300'000.00	1'000'000.00	2'300'000.00	1'876'758.84	115'000.00	1'761'758.84
Total	129'664'400.00	46'098'900.00	83'565'500.00	113'459'900.00	48'736'800.00	64'723'100.00	92'254'198.05	42'422'239.74	49'831'958.31

Conclusions

Si le Conseil d'Etat exprime quelques motifs de satisfaction à l'issue de l'élaboration du budget 2011, c'est parce que notre canton dispose d'un certain nombre d'atouts à faire valoir, alors que le creux de la crise économique semble derrière nous, et que le spectre de devenir contributeur à la RPT – enjeu à 120 millions de francs – paraît s'éloigner, du moins jusqu'à l'horizon 2014.

Il n'en demeure pas moins que les perspectives financières pour les années à venir sont mauvaises, même dans l'hypothèse d'une évolution économique favorable. Sans mesures correctrices, les déficits pour les années 2012 à 2014 pourraient atteindre des montants annuels d'environ 130 à 140 millions de francs, en tenant compte des incidences positives de la réforme fiscale des entreprises, mais hors prise en compte de la réforme fiscale des personnes physiques.

Les soldes structurels négatifs importants, confirmés par une étude récente de l'IDHEAP, nécessitent encore et toujours des réformes énergiques afin d'éviter de retourner dans une spirale de l'endettement, qui prêterait tout développement, remettrait en question les prestations de base vis-à-vis des personnes les plus fragilisées de notre population, et rendrait plus problématique notre financement sur les marchés, surtout en cas de remontée des taux d'intérêts.

Le budget 2011 qui vous est présenté ici, est dicté par des circonstances qui reflètent partiellement la politique que le Conseil d'Etat entend mener ces prochaines années. Sans la réforme de la fiscalité et les opérations extraordinaires de l'agio de la BCN et du prélèvement à la réserve d'investissements, il n'aurait pas été possible d'inscrire ce budget dans les limites du frein.

Des choix et des priorités clairs, dont vous trouverez déjà les contours dans le prochain rapport relatif à la mise en œuvre du programme de redressement, devront être concrétisés très rapidement au niveau des prestations notamment, et assumés par l'ensemble de la classe politique, afin de résorber au plus tard à l'horizon 2016 le déficit structurel et de conduire notre canton sur le chemin du redressement durable de ses finances, gage de stabilité et de prospérité. Le Conseil d'Etat réitère à cet endroit sa volonté inébranlable d'initier les réformes d'envergure dont ce canton a besoin.

Conjointement, des perspectives devront être ouvertes à la population, sur des projets porteurs d'avenir. Microcity et le TransRun en sont deux exemples phare.

La modernisation de l'Etat, la redéfinition de nos relations avec les institutions parapubliques, et les réformes institutionnelles en général constituent autant de défis majeurs de longue haleine à relever. Nos partenaires parapublics, essentiellement dans les domaines de la santé et du social, qui mobilisent près de la moitié des ressources de l'Etat, devront plus encore que par le passé apprendre à se remettre en question et à collaborer entre eux. Le Conseil d'Etat les appelle à conduire dans cette optique une politique responsable, en particulier lorsqu'il s'agira de renouveler la CCT 21 et les autres conventions qui y sont liées.

C'est sur ces considérations que nous vous demandons d'accepter le budget présenté pour l'exercice 2011.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 septembre 2010

Au nom du Conseil d'Etat:
Le président, *La chancelière,*

C. NICATI

M. ENGHEBEN

Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2011

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'Etat, du 22 septembre 2010, décrète:

Article premier Le budget général de l'Etat pour l'année 2011 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	1'948'838'100	
Total des revenus		1'929'787'800
Excédent de charges		19'050'300
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	129'664'400	
Total des recettes		46'098'900
Investissements nets		83'565'500
<i>Financement</i>		
Investissements nets	83'565'500	
Amortissements du patrimoine administratif (autofinancement)		77'748'500
Excédent de charges du compte de fonctionnement	19'050'300	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	34'268'100	
Insuffisance de financement		59'135'400

- Art. 2**
- 1) Le présent décret n'est pas soumis au référendum.
 - 2) Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Loi concernant l'affectation des crédits inscrits au budget des investissements

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 22 septembre 2010,
décrète:*

- Affectation **Article premier** Le Conseil d'Etat est autorisé à affecter les tranches annuelles de paiement des crédits inscrits au budget des investissements à d'autres projets que ceux auxquels elles étaient initialement destinées pour autant que le crédit d'engagement concerné ait été autorisé au préalable par l'autorité compétente.
- Information **Art. 2** ¹Le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil des changements d'affectation décidés dans le cadre des comptes
²Le Grand Conseil en prend acte sans vote.
- Référendum **Art. 3** La présente loi est soumise au référendum facultatif.
- Entrée en vigueur **Art. 4** ¹La présente loi entre en vigueur le 1er janvier 2011.
²Elle a effet jusqu'au 31 décembre 2013.
³Le Conseil d'Etat pourvoit, le cas échéant, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

Budget 2011

Budget de fonctionnement

Valeur limite		2%
Total des revenus		1'929'787'800
./. subventions à redistribuer (47)	-	89'126'100
./. imputations internes (49)	-	36'703'500
Revenus déterminants		1'803'958'200
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)		<u>36'079'164</u>
Excédent de charges prévu		19'050'300
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)		<u>1.06%</u>

Budget des investissements

Valeur limite		70%
Amortissements du patrimoine administratif		77'748'500
./. excédent de charges	-	19'050'300
Marge d'autofinancement		58'698'200
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)		<u>83'854'571</u>
Investissements nets prévus		83'565'500
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)		<u>70.24%</u>

Variations de l'effectif du personnel entre le budget 2010 et le budget 2011

Annexe 2

Résumé des variations

	EPT VARIATION TOTALE
PERSONNEL ADMINISTRATIF	
Préposée à la gestion de l'information	
Contrôle cantonal des finances	-0.56
Autorités judiciaires	5.85
Chancellerie	9.20
DJSF	-5.87
DSAS	3.90
DGT	-3.24
DEC	6.77
DECS	42.90
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF	58.95
MAGISTRATS (sans suppléances)	
Conseil d'Etat	
Autorités judiciaires	9.93
TOTAL MAGISTRATS	9.93
TOTAL PERSONNEL ETAT (administratif + magistrats)	68.88

Avec la mise en place et l'utilisation par les services d'un nouvel outil de budgétisation, le mode de comptabilisation des effectifs a évolué. Ce dernier se calque dorénavant uniquement sur les rubriques budgétaires 301000 (personnel administratif et d'exploitation) et 302000 (magistrats) qui correspondent financièrement aux charges de personnel. Cette nouvelle manière de procéder simplifie et clarifie les règles de gestion interne. Pour rappel, le service des ressources humaines n'effectue pas le suivi de l'effectif enseignant.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation (valeur au 31.12.2011), y compris les magistrats, passe de 2010 à 2011 de 2265,01 à 2333,89 EPT (équivalents plein temps), soit une augmentation de 68,88 EPT. Cette augmentation est très largement technique et fictive car de nombreux postes n'étaient tout simplement pas comptabilisés sous la rubrique charges de personnel mais sous d'autres rubriques budgétaires.

D'un point de vue analytique on peut relever les points suivants:

- La correction technique des effectifs, telle qu'expliquée ci-dessus, correspond à 43,79 EPT.
- L'augmentation relative à la mise en place des nouvelles Autorités judiciaires, selon ce qui a été décidé au niveau cantonal, équivaut à 15,78 EPT (5,85 + 9,93).
- les mesures de redressement des finances et adaptation des structures conduisent à une augmentation de 9,8 EPT (voir détails des variations) au niveau de la Chancellerie.

Si l'on veut comparer l'évolution des effectifs 2010-2011 sans être influencé par les trois effets circonstanciels mentionnés ci-dessus, il s'agit

de soustraire les nombres indiqués des trois points au total de la variation du personnel Etat. Sur cette base il est donc possible d'affirmer que l'évolution du nombre de postes pour l'ensemble des départements baisse globalement de 0,5 EPT entre 2010 et 2011.

Les variations les plus significatives sont détaillées ci-après:

Au **Contrôle cantonal des finances**, la diminution technique de 0,56 EPT provient de l'abandon de la comptabilisation de cet effectif qui est payé via la rubrique budgétaire "Dédommagements divers aux autres cantons" (351800).

Aux **Autorités judiciaires**, suite à la réorganisation et la mise en place d'une nouvelle entité, l'augmentation de l'effectif des magistrats de 9,93 EPT est conforme à ce qui est prévu par la loi. Pour le personnel administratif, le renforcement de 5,85 EPT répond essentiellement à un besoin d'effectif en juristes-rédacteurs qui était prévu dans le projet de réorganisation.

A la **Chancellerie d'Etat**, l'augmentation de 9,2 EPT est le résultat des nouveaux postes liés au redressement des finances (9,8 EPT) et au non remplacement (-0,6 EPT) au secrétariat de la Chancellerie d'un poste administratif.

Au **DJSF**, la diminution de 5,87 EPT tient à l'effet technique d'abandon de comptabilisation des aspirants de police ainsi que diverses variations: transfert au service informatique de 2 postes assumés jusqu'ici dans d'autres entités ainsi que l'engagement de 2 nouveaux postes pour mener le projet de guichet unique. D'autres variations se compensent à l'interne du département comme par exemple la fin de mandats au secrétariat général (-1,7 postes) et le renforcement de 1,2 postes rattachés à la direction du service pénitentiaire. Les autres variations internes correspondent notamment à différents changements de taux d'activité.

Au **DSAS**, l'augmentation globale de 3,9 EPT se répartit entre différents services: 1 poste de chargé de mission au secrétariat du département, 1 poste administratif pour la gestion des affiliations à l'office de l'assurance maladie, 1 poste supplémentaire au service des mineurs et tutelles, 0,5 poste administratif au service de l'action sociale et 0,3 poste de chargé de projet à durée limitée au service de la santé publique.

Au **DGT**, la diminution de 3,24 EPT est répartie entre différents services: le regroupement du service de la protection de l'environnement et du service de l'énergie permet une économie de 2,2 postes, les autres variations correspondent notamment à différents changements de taux d'activité et non remplacements de postes. A noter le renforcement d'un poste de chef de projet au service de l'intendance des bâtiments ainsi que 0,8 poste de collaborateur scientifique au service de l'aménagement du territoire.

Au **DEC**, la différence positive de 6,77 EPT tient pour moitié à la comptabilisation de 3 postes occasionnels du SCAV à la rubrique budgétaire 301000. L'autre moitié est en grande partie à charge de la création du service de surveillance et relations au travail qui a été extrait du service de l'emploi. A noter également le renforcement temporaire (18 mois) par 1 poste de collaborateur spécialisé au service et office des poursuites et faillites. L'office du commerce, initialement au service de l'économie, a été transféré en partie au service de la consommation et des affaires vétérinaires et d'autre part au service de surveillance.

Au **DECS**, l'augmentation de 42,9 EPT est purement due au facteur de correction technique de comptabilisation des effectifs. En effet, le personnel de fouilles archéologiques ainsi que le personnel saisonnier lié aux chalets n'étaient pas comptabilisés. Outre des changements de taux d'activité dans différents services on peut noter la déduction de 4 EPT au CIFOM suite au changement de statut des assistants techniques qui ont été rattachés au corps enseignant. A l'inverse, quelques renforcements sont à constater: le CPMB par un poste d'administrateur et d'employé de cafétéria, le conservatoire par des postes partiels de secrétaire réceptionniste et de bibliothécaire.

Détail des variations

Contrôle cantonal des finances	3150	-0.56
Total		-0.56

AUTORITES JUDICIAIRES (administratif)		
Total		5.85

CHANCELLERIE		
Redressement finances, adapt. structures	1110	9.80
Secrétariat	1150	-0.60
Total		9.20

DJSF		
Secrétariat général	2010	-1.70
Service pénitentiaire	2205	1.20
Police cantonale (yc aspirants)	2350	-9.02
Service sécurité civile et militaire	2700	0.20
Service financier	3050	-0.10
Service des contributions	3100	-0.55
Service des ressources humaines	3250	0.20
Service informa. de l'entité neuchâteloise	3350	3.90
Total		-5.87

DSAS		
Secrétariat	3010	1.00
Service de la santé publique	2250	0.30
Service de l'action sociale	3550	0.50
Office de l'assurance maladie	3600	1.00
Service des mineurs & tutelles	3650	1.10
Total		3.90

DGT		
Office des transports	4011	0.10
Service des ponts et chaussées	4053	-1.75
Serv. de l'énergie et de l'environnement	4160	-2.20
Service de l'aménagement du territoire	4200	0.80
Service de la géomatique et du registre foncier	4251	0.10
Service de la faune, forêts et nature	4360	-0.40
Service des bâtiments :		
Administration	3400	1.00
Entretien	3401	-0.89
Total		-3.24

DEC		
Service de la cohésion multiculturelle	5017	0.62
Service de surveillance et relations au travail	5030	32.20
Service de l'emploi, + BET et ORP	5051	-29.17
Service de l'économie	5105	-3.90
Service de la consommation et aff. vétérinaire	5151	6.60
Service de l'agriculture	5251	0.12
Serv. et off. des poursuites et faillites	2100	1.00
Evologia	5400	-0.70
Total		6.77

DECS		
Secrétariat général	6010	-0.60
SOSP	6502	-0.90
SEO	6200	0.60
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	-0.50
Centre de psychomotricité	6504	0.30
Service des formations post-obligatoires	6320	-1.00
CPMB	6302	3.00
CPLN	6309	0.19
CIFOM	6310	-3.80
Lycée Denis de Rougemont	6252	-0.10
Lycée Jean-Piaget	6255	-0.15
Conservatoire NE - secteur amateur	6553	3.22
Office d'archéologie	6650	5.45
Parc et musée d'archéologie	6651	21.14
Archéologie fouille A5	6652	-5.95
Service des sports :		
Administration	6700	-1.10
Chalets	6701	23.10
Total		42.90

AUTORITES JUDICIAIRES (magistrats, sans suppléances)		
Total		9.93

Demandes de postes par les autorités judiciaires

Justification des postes supplémentaires

La nouvelle loi sur l'Organisation judiciaire neuchâteloise entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011. De nombreux changements sont prévus, induits à la fois par la nouvelle organisation et par l'entrée en vigueur des codes fédéraux de procédure civile et pénale. Le 29 juin 2010, le Grand Conseil a élu 3 nouveaux procureurs et 8 nouveaux juges du futur Tribunal d'instance, à des taux d'activité variables. Ces deux instances totaliseront, dès le 1^{er} janvier 2011, 12 EPT pour le Ministère public et 20 EPT pour le Tribunal d'instance.

La Commission administrative provisoire des autorités judiciaires, instituée par l'art. 95 nOJN et composée de M. Pierre Cornu, procureur général, M. Pierre Aubert, juge au Tribunal de district et Mme Jeanine de Vries Reilingh, juge au Tribunal cantonal, s'est vu confier la mission de prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place des nouvelles autorités judiciaires. Dans ce cadre, elle a dû élaborer le budget 2011 des autorités judiciaires, dont on rappellera qu'en vertu de l'art. 63 nOJN, elles accèdent désormais à une autonomie en matière administrative et financière. Elle doit également régler l'affectation du personnel judiciaire aux nouvelles autorités ainsi que l'engagement du personnel judiciaire supplémentaire.

Dans le cadre de cette compétence, la Commission administrative provisoire des autorités judiciaires a intégré dans son projet de budget 2011 les charges liées au personnel administratif qu'elle jugeait indispensable pour venir en appui à l'activité des magistrats nouvellement élus. Concrètement, le premier projet de budget 2011, discuté lors des entretiens budgétaires le 4 mai 2010, prenait en compte le maintien – après engagement de personnel supplémentaire comme prévu par l'art.95 al.2 lit.f nOJN - du ratio actuel de personnel administratif par magistrat à plein temps. En raison des limites imposées globalement à l'Etat en terme financier et dont il importe également à la Commission administrative provisoire des autorités judiciaires qu'elles se trouvent reflétées dans les efforts budgétaires que fait le 3^{ème} pouvoir, ces revendications ont été revues à la baisse dans le cadre du 2^{ème} projet de budget, discuté le 3 juin 2010 (2^{ème} tour des entretiens budgétaires). L'effort qui a été consenti était conséquent puisqu'il revenait approximativement à diviser par deux l'augmentation demandée initialement et donc à consentir une diminution importante du ratio d'appui administratif par tête de juge.

Cette proposition redimensionnée n'a pas reçu l'assentiment de Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF. Après avoir interpellé les magistrats directement concernés par les postes en cause, il est apparu à la Commission administrative provisoire des autorités judiciaires qu'elle devait persévérer dans sa revendication, comme elle l'a fait savoir par son courrier du 14 juin 2010 à M. le chef du DJSF, dans lequel on lit en particulier:

"Pour résumer rapidement [la situation], nous rappelons que les 8 procureurs et juges d'instruction peuvent compter actuellement sur 16 postes de collaborateurs administratifs ce qui en fait 2 pour chacun. Avec une augmentation de 3 postes de magistrats, ce ratio descendrait à moins de 1,5. Pour le maintenir à son niveau actuel, il faudrait créer 6 nouveaux postes administratifs et nous en proposons de notre côté 3,5 pour arriver à un ratio d'environ 1,75. En ce qui concerne les tribunaux de districts auxquels on ajoute les ARC, il y a actuellement 37 postes administratifs (en chiffres arrondis) pour 14,5 magistrats, y compris les suppléants, ce qui fait plus de 2,5 postes par juge. Avec 20 magistrats, ce ratio passerait à 1,85. Pour le maintenir à son niveau actuel, il faudrait créer 14 postes environ et nous en souhaitons 6,7 pour le faire remonter à un peu moins de 2,2.

Pour compléter notre réflexion, nous avons encore demandé à nos greffiers d'établir le nombre d'heures supplémentaires enregistrées à la fin de l'année 2009 ainsi que le solde du droit aux vacances, estimant qu'il s'agissait-là d'un indice intéressant pour établir si la dotation actuelle correspond aux besoins. D'après les chiffres qui nous ont été transmis, le personnel des tribunaux de districts et des ARC enregistrait, à la fin de 2009, un droit aux vacances à reporter de 442 jours, ce qui représente près de la moitié du droit aux vacances total (en comptant 24 jours par personne, ce qui est légèrement inférieur à la réalité), tandis que les heures supplémentaires accumulées et qui devraient être reprises sur l'année suivante sont de plus de 1400, ce qui représente environ une semaine par collaborateur (ou par EPT pour être plus précis). En moyenne, on voit donc que chaque collaborateur a trois semaines de travail d'avance. Au ministère public, y compris les juges d'instruction, la tendance est la même mais de manière moins prononcée puisque le droit aux vacances reporté est d'une centaine de jours, soit un peu plus du quart du droit de l'ensemble des collaborateurs alors que les heures supplémentaires sont au nombre de 330, ce qui représente une demi semaine de travail par personne. Nous ne tenons pas compte ici des heures perdues, soit de celles qui, outrepassant les cent qui peuvent être reportées sur l'année suivante, sont en quelque sorte offertes à l'Etat. Cette situation ne concerne en effet que les greffiers de certains sites (notamment Neuchâtel, Boudry et Ministère public).

Toutes ces heures n'ayant pas été accumulées en une seule année, on peut en déduire que la situation actuelle est presque équilibrée moyennant un certain effort de la part de chacun. Ce fragile équilibre ne pourra qu'être rompu avec l'arrivée de nouveaux juges qui généreront évidemment du travail administratif supplémentaire en proportion équivalente puisque le but poursuivi par le Grand Conseil en créant de nouvelles charges de magistrats n'était pas de répartir la même quantité de travail entre davantage de personnes mais bien de permettre à davantage de personnes d'assumer une charge de travail plus importante.

Nous estimons avoir ainsi justifié de notre position qui, à notre sens, fait déjà équitablement la part des choses. Si le Conseil d'Etat ne peut pas se ranger à notre avis, il appartiendra à la commission de gestion de trancher."

La Commission de gestion et des finances du Grand Conseil a été saisie par la Commission administrative provisoire des autorités judiciaires, afin qu'elle arbitre le différend opposant les autorités judiciaires au Conseil d'Etat à ce sujet (art.63 al.4 nOJN).

Au stade de la présentation du budget 2011 par le Conseil d'Etat, la Commission administrative provisoire des autorités judiciaires estime que ce sont bien ses propres chiffres qui auraient dû figurer dans la partie principale du rapport au Grand Conseil et non pas seulement en annexe comme finalement décidé, mais également que l'augmentation – mesurée – du personnel administratif à compter du 1^{er} janvier 2011 est indispensable. Seule cette adaptation des forces de travail permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire dans la nouvelle organisation, que ce soit sous l'angle de la qualité de la justice de notre canton ou de sa célérité. A cet égard, on précisera encore que les nouvelles procédures imposent des tâches supplémentaires aux magistrats et greffes, en terme notamment de verbalisation de l'instruction et que les carences en matière d'appui administratif se répercutent fatalement sur le travail de chaque magistrat.

Rubriques budgétaires

L'augmentation de 10,2 équivalents plein temps (EPT) représente une augmentation de 937'393 francs et concerne les rubriques budgétaires suivantes:

N° CF	Centre financier (CF)	Rubrique budgétaire	Libellé	Budget 2011 initial	Variation des EPT	Budget 2011 modifié
7020	Tribunaux d'instance	301000	Pers. admin. et exploit.	3'588'891	+ 6,7 EPT	4'109'902
7020	Tribunaux d'instance	303000	AVS, ALFA, AC, LAA	618'998		663'442
7020	Tribunaux d'instance	304000	Caisse de pensions	866'241		916'526
7040	Ministère public	301000	Pers. admin. et exploit.	1'838'425	+ 3,5 EPT	2'110'595
7040	Ministère public	303000	AVS, ALFA, AC, LAA	324'451		347'668
7040	Ministère public	304000	Caisse de pensions	456'109		482'377
TOTAL				7'693'116	+ 10,2 EPT	8'630'510

Incidences sur les limites du frein à l'endettement

L'intégration des nouveaux postes administratifs a des impacts sur le compte de fonctionnement en dégradant le résultat de 938.408 francs, le déficit passant ainsi de 19.050.300 francs à 19.988.708 francs. Par la même, les limites sur le frein à l'endettement et le degré d'autofinancement des investissements s'en trouvent modifiés par rapport à celles exprimées dans l'annexe 1.

Compte tenu des charges supplémentaires induites par l'engagement de 10,2 EPT supplémentaires, et toutes choses égales par ailleurs, un degré d'autofinancement des investissements d'au minimum 70% ne serait plus respecté en passant de 70,24% à 69,12% (voir tableau "Valeurs limites selon le frein à l'endettement compte tenu des 10,2 EPT supplémentaires"). En revanche, l'excédent de charges par rapport aux revenus passerait de 1,06% à 1,11%, ce qui reste en-deçà de la limite de 2%.

Dans l'objectif de respecter les limites du frein à l'endettement, et notamment le degré d'autofinancement minimum des investissements, un équilibrage devrait être fait soit en diminuant les investissements nets de 1.051.771 francs, soit en améliorant le résultat net du compte de fonctionnement de 736.240 francs (70% de 1.051.771 francs).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement compte tenu des 10,2 EPT supplémentaires

Budget 2011 modifié

Budget de fonctionnement

Valeur limite		2%
Total des revenus		1'929'787'800
./. Subventions à redistribuer (47)	-	89'126'090
/ imputations internes (49)	-	36'703'500
Revenus déterminants		1'803'831'143
Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)		36'079'164
Excédent de charges prévu		19'988'708
Excédent de charges en % des revenus (exc. De charges / rev. Déterminants * 100)		1.11%

Budget des investissements

Valeur limite		70%
Amortissements du patrimoine administratif		77'748'248
./. Excédent de charges	-	19'988'708
Marge d'autofinancement		57'759'540
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)		82'513'629
Investissements nets		83'565'400
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)		69.12%



Budget de fonctionnement **détailé**

La récapitulation du budget de fonctionnement figure en pages 23 et 24